



2018  
2019

RAPPORT  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias



## 2018-2019 POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POSITIVE DE NOS TERRITOIRES

Désormais au cœur de toutes les préoccupations, l'enjeu écologique nous concerne tous : habitants, entreprises et bien sûr pouvoirs publics. Face à l'urgence environnementale et climatique, nous avons donc la responsabilité d'agir afin d'opérer une véritable transition écologique positive de nos territoires.

C'est l'un des grands combats prioritaires de notre collectivité.

Préservation de la richesse de notre biodiversité, de notre faune, de notre flore et de nos paysages qui forgent notre identité et notre attractivité ; reconquête de la qualité de nos cours d'eau, renforcement de l'équité territoriale, développement des nouvelles mobilités, soutien à la transition énergétique, à l'innovation technologique et aux nouveaux leviers de croissance, ... Tels sont les défis auxquels les Pays de la Loire sont confrontés et que nous devons relever collectivement.

Ces défis, ce sont avant tout des opportunités formidables dont la Région se saisit afin de porter un développement ambitieux mais harmonieux pour tous ses territoires et pour tous les habitants de notre région.

Cette 8<sup>e</sup> édition du Rapport développement durable traduit ainsi l'ambition et surtout les actions concrètes, réelles et innovantes menées par l'ensemble des services de la Région des Pays de la Loire, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous.

**Christelle MORANÇAIS**  
Présidente du Conseil régional  
des Pays de la Loire

## SOMMAIRE

La lutte contre le changement climatique en Pays de la Loire	6
La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources	12
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	16
L'épanouissement de tous les êtres humains	26
La transition vers une économie circulaire	40

## INTRODUCTION

Le développement durable est « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** » : il vise à atteindre un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

### L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST RECHERCHÉ GRÂCE AUX CINQ ENGAGEMENTS SUIVANTS :

**1**

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**2**

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT

**3**

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

**4**

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

**5**

LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Région des Pays de la Loire souhaite présenter dans ce rapport une synthèse de son action en matière de développement durable, ainsi que la manière dont il irrigue les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire régional. Qu'il s'agisse de la promotion de l'apprentissage, de la mise en œuvre de la nouvelle politique territoriale, de la Feuille de route pour la transition énergétique, du développement économique ou des actions européennes, le développement durable est une préoccupation quotidienne dans l'action de la collectivité.





## La lutte contre **LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PAYS DE LA LOIRE**

**50 M€**  
POUR LUTTER CONTRE  
LA SUBMERSION MARINE  
DANS LES DÉPARTEMENTS  
LITTORAUX

**121 M€**  
POUR  
LA FEUILLE DE ROUTE  
SUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

**100 000**  
LOGEMENTS RÉNOVÉS  
DÈS 2019

**19**  
STATIONS GNV\*  
D'ICI 2020  
\* Gaz naturel véhicule

© Région des Pays de la Loire - M. Gross

La Région des Pays de la Loire se trouve en première ligne face aux enjeux du changement climatique. Les événements météorologiques extrêmes constituent la première menace climatique pour les Ligériens, comme la tempête Xynthia l'a douloureusement démontré en février 2010. Plus largement, des secteurs importants de l'économie régionale sont assujettis aux conditions de température, d'ensoleillement et de pluviométrie. Il s'agit bien sûr de l'agriculture mais aussi du tourisme, du maraîchage, de la pêche ou de la saliculture. La Région met aujourd'hui en œuvre sa Feuille de route sur la transition écologique et énergétique, issue de son rapport « Transition écologique, une ambition ligérienne » adopté en mars 2018.



© Région des Pays de la Loire - M. Gross

Alors que la température moyenne s'est élevée de 0,8 C° au XX<sup>e</sup> siècle dans les Pays de la Loire, cette augmentation devrait s'accroître pour atteindre 1,8 C° de plus lors des années 2030. Comme le montre le rapport « Impact des changements climatiques et mesures d'adaptation en Pays de la Loire » publié par le Ceser en février 2016, la vulnérabilité de notre région au changement climatique est réelle.

Face à ce constat préoccupant, le Conseil régional prépare activement la nécessaire adaptation des Pays de la Loire. Plusieurs leviers sectoriels doivent être actionnés pour favoriser une réponse globale et efficace, autour de sept grands objectifs de l'action régionale listés en mars 2018 :

- 1) Amplifier la croissance verte et faciliter la transition écologique des entreprises ;
- 2) Décarboner la production d'énergie et préserver la qualité de l'air ;
- 3) Accélérer la rénovation thermique du parc immobilier et engager une dynamique de construction durable ;
- 4) Encourager une économie circulaire ;
- 5) Faire des Pays de la Loire la 1<sup>re</sup> région française dans le secteur de la mobilité durable ;
- 6) Reconquérir la qualité de l'eau et valoriser la Loire ;
- 7) Préserver et valoriser la biodiversité.

Pour la période 2018-2020, l'État, l'Ademe et la Région ont décidé de se rapprocher pour coordonner leurs actions en matière de transition énergétique. Le partenariat formalisé en novembre 2018 concerne notamment les bâtiments et

les transports, le déploiement des énergies renouvelables, le développement de l'économie circulaire, la protection de l'environnement et le développement durable. Cette politique conjointe doit permettre aux partenaires de :

- renforcer la complémentarité et apporter plus de cohérence à leurs actions ;
- d'apporter une meilleure lisibilité et visibilité de leurs actions aux acteurs des territoires (entreprises, associations et collectivités).

### RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES LIGÉRIENS

#### Il s'agit d'abord de lutter contre la submersion marine dans les départements littoraux.

Depuis sa signature en mars 2012, la Convention régionale de gestion durable du littoral a permis l'accompagnement de neuf Programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) sur l'ensemble du littoral ligérien, dont sept en Vendée et deux en Loire-Atlantique. Le montant total des actions représente près de 50 M€, cofinancés par l'État au titre du fonds Barnier, la Région et les deux Départements concernés. Forts de ce bilan positif, la Région et ses partenaires ont souhaité poursuivre leur action en faveur de la prise en compte des aléas littoraux au travers d'une nouvelle convention régionale de gestion durable du littoral pour une durée de quatre ans. Ce nouveau cadre partenarial précise les engagements réciproques de l'État, du Conseil régional des

Pays de la Loire et des Conseils départementaux de la Loire-Atlantique et de la Vendée en faveur d'actions visant à une gestion durable du trait de côte et à la prévention des risques de submersion marine sur le littoral des Pays de la Loire. Les orientations stratégiques poursuivies se déclinent ainsi en deux axes :

- faire progresser la connaissance du littoral régional et le partage des données via notamment l'Observatoire régional des risques côtiers (OR2C) ;
- inciter et accompagner les territoires dans la mise en œuvre de stratégies locales pour la prévention des risques littoraux permettant la réalisation d'actions concrètes à court terme.

La Région poursuit donc son soutien aux collectivités dans la réalisation de travaux de lutte contre les inondations et la submersion marine. En 2018, la Région a mobilisé une enveloppe de plus d'1 M€ pour la mise en œuvre des études et travaux prévus aux PAPI.

### METTRE EN ŒUVRE LA FEUILLE DE ROUTE SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'adoption de la Feuille de route sur la transition énergétique en décembre 2016, à l'issue d'une importante concertation, est la principale contribution de la Région à la lutte contre le changement climatique.

**L'ambition est de tripler la production d'énergie renouvelable d'ici 2021, afin qu'elle représente 21% de l'énergie consommée sur notre territoire d'ici 2050.**



Cette feuille de route mobilisera 121 M€ sur la période 2017-2020, en complément de 71 M€ de fonds européens.

L'importante mobilisation des partenaires et les engagements politiques permettent une mise en œuvre des mesures de la feuille de route à un rythme soutenu :

- le soutien à deux **projets de méthanisation** par la Région et huit autres via l'appel à projets énergies renouvelables des fonds européens FEDER ;
- la sélection de 24 lauréats de l'appel à projets « **développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation** » ;
- la poursuite de l'engagement de la Région pour la **réhabilitation énergétique** des bâtiments publics et des logements des particuliers ;
- la structuration de l'action régionale sur les **carburants alternatifs** :
  - mobilité électrique avec l'installation des 37 bornes de recharge rapide financées par la Région aux syndicats départementaux d'énergie. La Région souhaite garantir un maillage équilibré et cohérent des bornes de recharges de véhicules électriques, l'interopérabilité et la mise en place d'une tarification homogène,
  - mobilité GNV (gaz naturel véhicule) : la Région a élaboré une proposition de maillage régional de stations publiques d'avitaillement qui vise l'implantation de 19 stations à l'horizon 2020. Elle a soutenu la candidature de six projets, dont quatre ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets de l'Ademe.

#### Borne de recharge électrique



- l'accompagnement du **développement de la filière hydrogène** au travers de sa « trajectoire Hydrogène », travaillé conjointement avec la CCIR.

**La concrétisation des actions du projet SMILE**, qui vise à déployer à grande échelle les systèmes énergétiques intelligents (ou *smart grids*), permettra des progrès considérables. Ses objectifs principaux sont de mieux intégrer et stocker les énergies renouvelables, de maîtriser et d'agir au quotidien sur les consommations électriques, de développer les mobilités durables et l'usage des véhicules verts, de sécuriser les réseaux et l'approvisionnement en électricité. En 2018, 23 projets ont été homologués SMILE et la préfiguration d'un showroom a été menée.

En 2018, l'intervention de la Région sur l'énergie s'est traduit notamment par :

- la poursuite des soutiens aux structures d'accompagnement aux énergies renouvelables ;
- la création et la structuration de l'observatoire ligérien de la transition énergétique ;



- l'organisation d'un colloque régional sur les motorisations alternatives avec le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML).

En complément de sa campagne de communication grand public sur l'isolation des logements réalisée en novembre 2018, la Région a utilisé deux nouveaux leviers de sensibilisation en 2018 :

- l'implication au sein de l'association de l'AVERE Ouest pour accélérer le déploiement des véhicules électriques, hybrides rechargeables et hydrogène ;
- l'organisation, en septembre 2018, du premier Pays de la Loire Énergie Tour, en partenariat avec les syndicats d'énergie et les départements.



#### 1<sup>re</sup> édition en septembre 2018

En matière de logement et d'efficacité énergétique, la Région a confirmé ses engagements autour du pilier « Transformer le parc immobilier et amplifier l'efficacité énergétique des entreprises » de la Feuille de route régionale sur la transition énergétique. En effet, la Région a mis en place une politique volontariste sur le logement et l'efficacité énergétique au travers notamment de :

- la poursuite du soutien à la rénovation énergétique et au logement notamment auprès des jeunes (logement des particuliers, bâtiments publics, logements locatifs sociaux des collectivités et des jeunes) ;
- partenariats pour la filière bâtiment (CERC) et pour faciliter l'accès au logement (Action logement, USH).

Ainsi, l'objectif de **rénovation de 100 000 logements** entre 2017 et 2021, figurant dans la Feuille de route sur la transition énergétique, devrait être atteint dès 2019. Selon les estimations de la Cellule économique régionale de la construction, 31 100 à 34 100 logements ont été rénovés en 2016 et 32 000 à 36 400 en 2017, soit entre 63 000 et 70 000 rénovations énergétiques performantes ou partielles.

### METTRE EN ŒUVRE LA FEUILLE DE ROUTE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le changement climatique est une réalité de plus en plus prégnante. Il représente l'un des défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle pour l'avenir des populations et des territoires de notre région. Les études menées depuis des années par des équipes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont pu démontrer les mécanismes dévastateurs qui sont à l'œuvre et les conséquences multiples à moyen et long terme.

Le Conseil régional élabore ou a élaboré avec l'État plusieurs documents stratégiques dont le Schéma régional de cohérence écologique, le Schéma régional biomasse, le Schéma régional climat air énergie et le Plan ambition maritime.

#### La Région a donc choisi d'adopter en mars 2018, une Feuille de route sur la transition écologique

qui vise à ancrer ce sujet comme une priorité de nos politiques régionales et de permettre aux territoires, aux entreprises, aux associations, aux Ligériens d'anticiper, de s'adapter, voire d'en faire éventuellement une opportunité.

La Région a déjà engagé de nombreuses actions en la matière comme la Feuille de route pour la transition énergétique, la révision de sa stratégie d'achats, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Stratégie régionale agri-alimentaire, la Stratégie d'investissement des lycées, ou les politiques publiques de reconquête de la qualité de l'eau et de préservation la biodiversité. Ces documents, adoptés à des moments différents, sont cohérents entre eux et la transition écologique y était explicite ou sous-jacente. Par ailleurs, la Région souhaite leur donner un nouvel élan en proposant des actions nouvelles. Ces actions permettront une meilleure mise en relief de l'ambition régionale sur la transition écologique et d'articuler de façon plus opérationnelle l'ensemble de ses politiques pour les mettre au service de la croissance.

L'action de la Région s'articule autour de sept ambitions majeures et les premières mesures suivantes ont été mises en place en 2018 :

- concertation pour la création d'une Société d'économie mixte sur la croissance verte ;
- adoption de la Stratégie régionale sur la biodiversité ;
- finalisation d'un plan de gestion des déchets et d'un plan économie circulaire, avec le soutien à des premières actions via un appel à projets ;
- lancement d'une étude sur le changement climatique ;
- émission d'une obligation verte ;
- construction d'un programme Life intégré Revers'eau ayant pour objectif de contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau en région.

#### Le lac de Grand Lieu



### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

La région des Pays de la Loire est un territoire marqué par l'eau avec la Loire, ses affluents, un littoral riche de grandes zones humides et de petits fleuves côtiers. Avec 11% de ses cours d'eau en bon état écologique, la qualité des masses d'eau ligériennes est toutefois fortement dégradée, avec des enjeux économiques (agriculture, tourisme, conchyliculture, industrie, ...) et d'aménagements du territoire importants (accès à la ressource en qualité et quantité, qualité des milieux et des paysages, ...). C'est en raison de ces enjeux majeurs que la Région conduit une politique volontariste d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'année 2018 aura été marquée par :

- l'adoption, en Parlement des territoires, d'un contrat d'avenir ambitieux pour la région des Pays de la Loire avec une demande de contribution exceptionnelle de l'État pour l'atteinte du bon état des eaux ;
- le renouvellement de deux Contrats régionaux de bassin versant (Logne, Boulogne, Ognon, Lac de Grand Lieu et Mayenne) et l'adoption de deux nouveaux contrats (Authion et Evre Thau Saint Denis) permettant ainsi de couvrir plus de 90% du territoire ligérien ;
- le travail réalisé par le Comité ligérien, réuni à trois reprises, afin de faire valoir les intérêts du territoire dans les décisions prises par les différentes instances de bassin Loire-Bretagne, notamment dans le cadre de la révision du

#### ZOOM SUR L'ÉVOLUTION DANS LA CONDUITE DES PROJETS IMMOBILIERS DU CPER

La Région finance, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, au côté de l'État et des collectivités locales, les opérations immobilières de construction ou réhabilitation des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur ligérien, relevant du MESR. L'éco-conditionnalité consiste à lier le versement d'aides publiques au respect de principes et critères environnementaux HQE, concernant la performance énergétique des constructions, l'éco-gestion (gestion de l'eau, gestion des déchets...), le confort, la santé... Dans le cadre de la mise en œuvre du CPER 2015-2020, les critères d'éco-conditionnalité font dorénavant partie des éléments analysés sur les dossiers immobiliers déposés par les établissements d'ESR, bénéficiaires de ces soutiens financiers, avant la décision d'agrément du préfet de région. Le suivi de ces critères, et leur appropriation, permet de favoriser l'acculturation des établissements et des maîtres d'ouvrage à l'intégration des enjeux de développement durable, tant en phase de conception que de réalisation des projets. Les niveaux insuffisants de respect de ces critères peuvent notamment être signalés. Une opération récente va être par exemple complétée par une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée à l'analyse du cycle de vie du bâtiment.



## La Région poursuit une politique volontariste d'amélioration de la qualité des eaux



© Région des Pays de la Loire / M. Gros

- 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la convention de partenariat passée avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- le dépôt de la note de concept du projet LIFE intégré eau (Revers'eau) début septembre pour un montant d'actions de 20 M€ et la mobilisation de 16 acteurs autour de 26 projets ambitieux ;
- la tenue de la première Conférence ligérienne de l'eau, le 29 mai 2018, qui a permis de poser les jalons d'une instance d'information et d'échanges permettant de fédérer tous les acteurs ligériens de l'eau autour des enjeux de reconquête du bon état des eaux ;
- la poursuite du Contrat Loire et ses annexes avec à la fois la réalisation de travaux de restauration sur la Loire et ses bras secondaires mais également, pour les aménagements futurs du lit mineur de la Loire, l'avancée des études de définition des travaux projetés et une importante démarche de concertation engagée avec les riverains et les usagers (sept réunions et plus de 400 participants) ;
- le maintien de l'engagement régional dans le cadre des Mesures agro environnementales et climatiques, avec une priorité sur l'évolution des pratiques sur les bassins les plus sensibles vis-à-vis de la ressource en eau et le plan Ecophyto II ;
- l'adoption d'un vœu pour se porter candidate auprès de l'État pour demander la compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

## PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À L'INTERNATIONAL

La Région investira les réseaux européens de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui constituent un pilier du développement territorial. Elle s'engage dans l'Association des régions européennes des produits d'origine pour développer des projets sur les produits d'appellation et de qualité et soutenir le développement de la production biologique en région. Afin de renforcer l'action de la Région, la direction des politiques européennes et le bureau Pays de la Loire Europe ont poursuivi en 2018 leur investissement dans la création d'un réseau fort en région. Ce réseau permet d'identifier plus facilement les porteurs de projets, d'avoir plus de visibilité sur les besoins des acteurs en amont pour ensuite mieux y associer les opportunités de financements européens et, ainsi, de créer une véritable dynamique européenne avec des retombées économiques sur notre territoire. De même, une « learning expedition » en Emilie-Romagne (Italie) a été organisée début septembre 2018. Cette mission qui rassemblait différents acteurs (Ceser, ODG, entreprises) a permis de définir les orientations d'une stratégie « Signes d'identification de la qualité et de l'origine » en Pays de la Loire, d'appréhender les potentialités de partenariat avec la Région Emilie Romagne, de travailler sur la segmentation des productions et d'intégrer l'innovation.

## ZOOM SUR LE PROJET OCEAN ERA-NET COFUND

La Région des Pays de la Loire participe depuis 2016 avec sept autres partenaires européens<sup>1</sup> à un projet Ocean ERA-NET Cofund<sup>2</sup> dans le domaine des énergies océaniques, pour soutenir des projets de démonstration de technologies d'énergies océaniques. En 2018, neuf projets ont été lauréats dont cinq impliquant des acteurs ligériens. Pour ces derniers, une subvention globale de 761,5 K€ dont 512,5 K€ de la Région et 249 K€ de l'Europe (CP juillet 2018) a été attribuée à quatre entreprises (Allia, Geps Techno, Innosea, Naval énergies) et deux académiques (Centrale Nantes, Université de Nantes) pour soutenir des innovations. Les cinq projets sélectionnés sont les suivants :

- **C2FT** qui a pour ambition de rendre compétitive une fondation d'hydrolienne en développant une embase innovante ;
- **INNOTEX** qui vise à améliorer le rendement d'échangeurs thermiques dédiés à des systèmes utilisant dans le cadre de système utilisant l'énergie thermique des mers ;
- **RESSOURCE CODE** qui vise à produire une base de données des conditions d'environnement et de la ressource EMR sur une grande partie de la façade maritime européenne, du Portugal à l'Ecosse ;
- **WEP+** qui a pour objectif de démontrer la capacité d'une technologie houlomoteur à fournir une puissance propre et respectant les contraintes de raccordement au réseau électrique existant.
- **Le projet TIM** qui vise à développer un système d'amarrage standardisé permettant le mouvement dynamique d'un système EMR houlomoteur ou hydrolien, et le transfert de l'énergie électrique générée à un point fixe du fond marin.

1. Les partenaires du 1<sup>er</sup> appel : agences de développement économique ou d'énergie écossaise (Scottish enterprise), irlandaise (The sustainable Energy Authority), suédoise (Statens Energimyndighet), portugaise (Fundação para a ciencia e a tecnologia), espagnole (Centro para el desarrollo tecnológico industrial), Pays Basque (Ente vasca de la energia) et la Région Bretagne.

2. Une action ERA-NET Cofund consiste en un appel à projets en faveur de la recherche et de l'innovation, co-financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon 2020.

En matière de soutien aux domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, l'engagement de la Région s'est illustré avec la plateforme de la Commission européenne Agrifood, et en particulier dans la plateforme animée par l'Andalousie (Espagne) et l'Emilie-Romagne (Italie) sur le sujet « Traçabilité et Big data ». Des projets soutenus par la Région ont pu bénéficier d'un financement européen, notamment le projet « Regions4Food » (juillet 2018), et « SmartAgriHubs » (novembre 2018). Ces deux projets participent au partage de bonnes pratiques et à l'insertion de l'innovation digitale dans l'agriculture.

Dans le domaine environnemental, notamment de la préservation de l'eau, la Région a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets sur l'environnement ouvert par la Commission européenne (projet LIFE REVERS'EAU). En Pays de la Loire, la thématique retenue a été celle de **la reconquête de la qualité des masses d'eau**. La Région est coordinatrice du projet qui regroupe 16 bénéficiaires associés (EPCI, structures de gestion de l'eau sur le territoire) et porte sur un budget d'environ 20 M€ sur huit ans, dont 9 M€ de co-financement UE et un financement de la Région d'environ 2 M€. L'année 2018 a été consacrée à la préparation du dossier avec un dépôt du dossier au mois de mars 2019.

La Région a également pris des **engagements forts sur la contribution aux Objectifs du développement durable (ODD)** votés par les Nations Unies pour la période 2015/2030 :

- via une convention signée en février 2019 entre la Région, l'Agence française du développement et la Caisse des dépôts et consignations, dont un des objectifs communs est la sensibilisation des Ligériens aux enjeux du développement durable

ici et dans le monde. Elle porte également sur l'accompagnement des acteurs dans la mise en place de projets constructifs et durables pour valoriser et internationaliser des expertises présentes sur le territoire ligérien ;

- via des dispositifs de soutien aux projets de coopération internationale ayant un engagement sur l'atteinte des ODD :
  - le dispositif Fonds OSI (Fonds d'appui aux organisations de solidarité internationale) lequel a permis à 38 projets d'être soutenus sur 2017 et 2018, pour un montant total de 607 199 €.
  - l'appel à projets Transition énergétique à l'international, ayant permis de mettre en exergue l'ambition régionale sur cet axe fort du développement durable, en proposant un volet international au Plan régional de la transition énergétique. Cet appel à projets a permis d'apporter un soutien à dix projets, pour un montant total de 266 590 €.
- via l'appui à la création d'un réseau régional multi-acteurs nommé « Pays de la Loire Coopération internationale » et son soutien financier à hauteur de 50 000 € en 2018. Voici ce qu'indique la Charte de ce réseau dans son préambule :
 

« Le Réseau régional multi-acteurs des Pays de la Loire perçoit les enjeux globaux du monde actuel et leur impact sur la fragilisation des populations les plus sensibles, notamment dans les pays en développement ou émergents ; chaque Ligérien est concerné. C'est pourquoi les acteurs du réseau souhaitent améliorer l'accès de ces populations à leurs droits et besoins fondamentaux, et contribuer aux objectifs du développement durable en s'engageant avec elles dans la construction de solidarités internationales pour un monde ouvert, solidaire, juste et durable. »

## ZOOM SUR L'ENGAGEMENT DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE AU LIBAN - MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ENVIRONNEMENTAL

Face au contexte de la crise syrienne et à une volonté politique affichée, la Région des Pays de la Loire a souhaité s'engager au Liban dès 2016 auprès des populations vulnérables (réfugiés et Libanais). Dans ce cadre, la Région soutient l'Institut européen de coopération et de développement (IECD) qui œuvre auprès des enfants réfugiés syriens, irakiens et auprès des jeunes libanais défavorisés, dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle. Suite à la mission officielle de 2018 conduite par le 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, Antoine Chéreau, il a été décidé de déployer l'action régionale au Liban en soutenant la gouvernance locale en matière d'environnement en lien avec Cités Unies Liban - Bureau technique des villes libanaises et l'appui de l'Ambassade de France au Liban. En effet, ce nouveau projet comporte plusieurs objectifs : d'une part, le renforcement de capacités des municipalités libanaises sur la thématique environnementale, répondant ainsi à un besoin criant du territoire libanais, et d'autre part, comme fil conducteur, la capacité d'absorption des réfugiés par les municipalités. Ce projet sélectionné et financé à 70% par l'Agence française de développement dans le cadre d'un appel à projets intitulé Facilité de financement des collectivités locales (FICOL), s'appuie à la fois sur les compétences intrinsèques de la Région (environnement et formation pour la gouvernance territoriale) et sur les Objectifs de développement durable déclinés par les Nations Unies jusqu'à l'horizon 2030. Cette action novatrice et pérenne intègre un certain nombre d'acteurs des Pays de la Loire (Intercommunalités, Délégation de service public pour le tri des déchets, l'Ademe, pôle de compétitivité Atlansun sur la transition énergétique et des entreprises comme le groupe Armor, Libre Energie...), ainsi que des partenaires libanais, nationaux et locaux, agissant pour et avec la société civile sur place. Enfin, une action de valorisation sera mise en place pendant toute la durée du projet de 2019 à 2021, avec le réseau Pays de la Loire Coopération Internationale, afin d'informer et de sensibiliser les citoyens ligériens aux questions d'éducation au développement liées aux problématiques des pays du sud. Montant global du projet : 860 000 €.



© Région des Pays de la Loire / Ouest Médias





# LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX, DES RESSOURCES ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

**4**  
PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET 20 RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES

**51**  
PROJETS AGROENVIRONNEMENTAUX ont bénéficié des MAEC en 2017

**100%**  
DE PRODUITS FRANÇAIS, 50% DE PRODUITS RÉGIONAUX ET 20% DE PRODUITS BIO ou sous signe de qualité dans les lycées et CFA en 2018

**1 213**  
MARINS-PÊCHEURS EN PAYS DE LA LOIRE ET 358 NAVIRES

© Région des Pays de la Loire - A. Moïtié - Les beaux matins

Depuis 2014, les Régions sont les collectivités chefs de file pour la biodiversité, ce qui leur donne une responsabilité particulière ainsi qu'un rôle fédérateur. La protection de la biodiversité ligérienne est bien sûr au cœur de la Stratégie régionale de la biodiversité votée en 2018. De plus, la Région protège les milieux et les ressources naturelles, par exemple à travers les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou le maintien de celles-ci lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Parallèlement à cet indispensable effort de protection, la Région des Pays de la Loire souhaite promouvoir les richesses naturelles dont elle dispose auprès du plus grand nombre, en particulier grâce aux vecteurs que représentent le « Manger local » et le développement de l'agriculture biologique.

## PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ DES TERRITOIRES

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), promulguée le 27 janvier 2014, a désigné la Région comme chef de file en matière de préservation de la biodiversité. Ses prérogatives ont été précisées par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. La Région :

- devient **référente des collectivités** pour les questions de biodiversité ;
- doit élaborer une **stratégie régionale pour la biodiversité** ;
- peut être à l'initiative de la **création d'une Agence régionale de la biodiversité**.

Selon les experts régionaux de la biodiversité, faune et flore sont profondément fragilisées en Pays de la Loire. Ainsi, les espèces menacées représentées 35% des oiseaux nicheurs, 38% des reptiles, 24% des plantes à fleurs et fougères de la région. Les conséquences sur les milieux sont très fortes, notamment dans les zones sensibles comme les marais, le littoral ou la vallée de la Loire. De plus, les Pays de la Loire constituent la 4<sup>e</sup> région de France la plus artificialisée avec un taux de 11,8% contre 9,3 au plan national. Ce phénomène, qui réduit la surface agricole et contraint les espaces naturels, a connu une progression

de 1,5% entre 2006 et 2014. Pour investir pleinement ces enjeux, la majorité régionale a mis en place une gouvernance résolument opérationnelle et orientée vers la définition d'un nouveau cadre d'intervention partagé qui a été présenté en Comité régional biodiversité en juin 2018.

Le Conseil régional a ensuite adopté lors de la session des 18 et 19 octobre 2018, sa Stratégie régionale pour la biodiversité des Pays de la Loire 2018-2023. Cette stratégie comprend sept enjeux stratégiques déclinés en 19 actions. En 2018, avant l'adoption de cette stratégie, la Région et ses partenaires ont poursuivi leurs efforts en faveur d'une gestion durable de l'espace intégrant la préservation de l'environnement et le soutien à l'activité économique locale.

Les quatre Parcs naturels régionaux (PNR) et les vingt Réserves naturelles régionales (RNR) présents en région constituent des acteurs clefs du développement durable des territoires. Ils seront mobilisés afin de servir de « laboratoires » de la politique régionale en faveur de la biodiversité.

La Région a soutenu en 2018 de nombreux projets de gestion durable de l'espace et une meilleure intégration des enjeux de biodiversité au sein des politiques publiques et des stratégies économiques. C'est ainsi que 21 projets agroforestiers, trois Contrats de territoire (Sallina, Mont des Avaloirs et GITE - Gestion de l'intégration territoriale et environnementale) et 32 projets agroenvironnementaux et climatiques ont été engagés au titre de la biodiversité.



## FAVORISER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DE PROXIMITÉ DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Parce que l'agriculture joue un rôle essentiel pour l'économie et les territoires, ainsi que pour les Ligériens qu'elle nourrit, la Région s'est clairement engagée pour soutenir les agriculteurs et les productions locales. Des actions concrètes ont été mises en œuvre pour pallier la crise agricole, bien sûr, mais aussi pour construire avec les acteurs une stratégie partagée pour la compétitivité de l'agriculture et de l'alimentation en Pays de la Loire.

Dans ce cadre, un triple objectif de 100% de produits français, 50% de produits régionaux et 20% de produits bio ou sous signe de qualité servis dans la restauration collective des lycées et CFA a été inscrit dans la stratégie alimentaire « **De notre Terre à notre Table** ». Il est effectif depuis 31 décembre 2017. En favorisant ainsi le bio, la Région contribue à la diminution des intrants chimiques dans l'agriculture.

En parallèle, et pour soutenir les équipes restauration des lycées, la Région a attribué le marché d'accompagnement de la démarche d'approvisionnement de proximité à la Chambre régionale d'agriculture. Celle-ci accompagne les équipes en lien étroit avec le conseiller restauration de chaque département. Cette action, d'une durée de deux ans, se déploie sous forme individuelle ainsi qu'à travers des plans d'actions collectives auprès d'un maximum de lycées régionaux.

© Région des Pays de la Loire - A. Moïtié - Les beaux matins



La Région a également lancé en décembre 2016 une **campagne de promotion grand public « Manger régional, c'est capital ! »** dont l'objectif est d'inciter les Ligériens à consommer régional. La campagne valorise cet acte responsable et solidaire, en faveur des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires ligériennes.

Un autre volet du plan « Manger local » concerne la création, en partenariat avec les services de l'État (DRAAF), d'un **observatoire régional de l'approvisionnement de proximité**. La Région s'est pleinement engagée pour en faire un véritable outil d'évaluation des pratiques et d'amplification de la dynamique du « Manger local » dans la restauration collective (scolaire, médico-sociale et commerciale).

Enfin, la Région soutient, dans la dynamique de déploiement de RÉSEAU local, le réseau d'animation territoriale de l'approvisionnement de la restauration scolaire à l'échelle des départements. RÉSEAU local a vocation à fédérer tous les acteurs (producteurs, transformateurs, opérateurs de restauration collective, structures de réseau...) autour de cette dynamique du « Manger local » et à introduire des produits locaux dans la restauration collective.

## DONNER DE LA VISIBILITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Dans le cadre du **Programme de développement rural régional (PDRR)**, la Région a fléché la seconde plus grosse enveloppe au niveau national pour les mesures surfaciques en agriculture biologique (conversion et maintien) soit 81,6 M€ (75% FEADER et 25% en contreparties de l'État).

Cependant, du fait d'une dynamique de conversion en agriculture biologique très supérieure aux prévisions initiales dans la région et de l'impossibilité de réguler les demandes en raison du cadre national de gestion imposée par l'État, les besoins totaux estimés sur ces mesures sur la période 2015 - 2020 sont supérieurs à 160 M€. Les 81,6 M€ initiaux ne



## PRÉSERVER DURABLEMENT LES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET LES EMPLOIS QUI Y SONT LIÉS

Les trois piliers - environnemental, social et économique - du développement durable sont pris en compte par la pêche et l'aquaculture ligériennes.

Ainsi, pour la pêche, le renouvellement des actifs est un enjeu du fait du vieillissement des pêcheurs. Dans cette optique, la Région finance, dans le cadre d'un appel à projets annuel, des actions portées par les professionnels. Elle finance également l'organisation d'événements permettant de présenter les métiers de la pêche au grand public (opération « Route Pêche - Port Ouvert » et Fête de la mer de Saint-Gilles-Croix-de-Vie) ainsi que des outils de promotion. Un axe de recherche pour la filière consiste dans l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche, ce qui contribue à atteindre le « rendement maximal durable » recherché. À cet effet, une démarche s'est engagée depuis plusieurs années afin de sélectionner les espèces d'intérêt en évitant les poissons sous taille ou sans valeur commerciale. Si des progrès ont été faits, des gains peuvent encore être générés. Ainsi, la Région a continué en 2018 à soutenir des projets de ce type.

Par ailleurs, divers projets liés à la durabilité de l'aquaculture voient le jour. On peut citer le projet AQUAGRINERGIE, qui vise à étudier la faisabilité d'un modèle innovant de ferme aquacole associant recyclage de l'eau et utilisation de chaleurs produites par d'autres activités (comme l'industrie ou la méthanisation). Le projet EDUAC vise, quant à lui, dans la lignée du projet OPRA 2, à développer l'aquaponie en région (association de la culture de plantes et de l'élevage de poissons en circuit fermé). L'objectif de ce second projet est d'optimiser le projet pilote développé à Guérande, dont la vocation est plutôt pédagogique et artisanale, pour permettre un dimensionnement à vocation commerciale et

permettre donc de couvrir que les années 2015, 2016 et 2017 pour partie. L'impasse budgétaire constatée s'élève donc à 80 M€ sur la période 2015-2020.

Dans un contexte incertain (évolution de la PAC, plan Ambition Bio 2022 annoncé, non révision du cadre national piloté par l'État), la Région des Pays de la Loire a souhaité prendre ses responsabilités pour donner un maximum de visibilité aux agriculteurs engagés dans ce type d'agriculture, en mobilisant plus de 23 M€ supplémentaires. Ces décisions ont permis aux jeunes agriculteurs d'avoir une visibilité pour leur conversion en agriculture biologique jusqu'en 2020.

Toujours dans le cadre de sa politique territoriale, la Région accompagne les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui sont mis en place dans le but de couvrir progressivement le territoire régional en partant des initiatives locales. Élaborés de manière concertée et à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire, les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé pour mettre en œuvre un plan d'actions permettant de développer l'approvisionnement local dans la restauration collective. Le Réseau rural régional s'est mobilisé sur cet enjeu en 2018 (Appel à projets spécifique) et des nouvelles actions sont menées en 2019, en lien avec la DRAAF et l'Ademe, pour favoriser l'émergence de nouveaux PAT en Pays de la Loire.

accompagner les porteurs de projets souhaitant mettre en place des telles unités de culture de plantes et d'élevage de poissons. Enfin, avec le dispositif d'aide à la pisciculture extensive en étang, les professionnels s'engagent à respecter durant cinq ans un ensemble de bonnes pratiques, notamment vis-à-vis de la protection des écosystèmes : assec hivernal, entretien des étangs selon des méthodes préventives, apports calciques maîtrisés, interdiction d'emploi de produits phytosanitaires...

## SOUTENIR LES INNOVATIONS SCIENTIFIQUES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Région apporte son soutien à des projets de recherche dont les résultats sont susceptibles d'apporter une réelle contribution au développement durable. Ce soutien est mis en œuvre à travers plusieurs dispositifs :

### 1) Paris scientifiques dans le cadre de l'appel à projets Recherche

L'appel à projets Paris scientifiques vise des projets permettant à une équipe de quelques chercheurs, issus d'un ou plusieurs laboratoires, d'explorer des sujets scientifiques qui s'écartent des axes habituels de travail du laboratoire ou de la science établie.

• **DEBHaT** Décontamination électrochimique de gaz issus de la biomasse à haute température. Il s'agit de mettre au point un système original de purification basé sur la transformation électrochimique du sulfure d'hydrogène en une molécule inoffensive pour la pile.  
**Bénéficiaire** : CNRS  
**Laboratoire porteur** : IMN  
**Subvention** : 150 K€  
**Montant subventionnable** : 176 K€

• **SYSTER** Méthodes et outils pour la simulation des systèmes énergétiques multi-physiques dans leur environnement complexe et stochastique. Il s'agit de développer des méthodologies pour la modélisation et la simulation de chaînes de conversion

électromécaniques pour le transport et l'exploitation des énergies renouvelables.

**Bénéficiaire** : Université de Nantes  
**Laboratoire porteur** : IREENA  
**Subvention** : 84 K€  
**Montant subventionnable** : 195 K€

### 2) Étoiles montantes

Étoiles montantes est un dispositif permettant d'identifier et d'accompagner des jeunes chercheurs parmi les plus prometteurs, en leur donnant les moyens de développer leurs projets de recherche en propre afin qu'ils accèdent plus rapidement à une reconnaissance internationale. À la Commission permanente de septembre 2018, 803 980 € de subventions ont été votées, répartis dans sept projets tels que :

#### • Emilio BASTIDAS AETEAGA

Béton durable pour l'éolien offshore. Il s'agit de développer une méthodologie pour évaluer la durée de vie des composants en béton armé ou précontraint des éoliennes offshore.

**Bénéficiaire** : Université de Nantes  
**Laboratoire porteur** : GeM (Institut de recherche en génie civil et mécanique)  
**Subvention** : 87 K€  
**Montant subventionnable** : 104 K€

#### • Vanessa JURY : MAD-BIO

Structuration durable de matrices alimentaires issues de nouvelles bio ressources. Il s'agit de développer des procédés innovants de structuration des matrices alimentaires ayant un impact environnemental le plus faible possible, à partir de microalgues ou d'insectes.

**Bénéficiaire** : ONIRIS  
**Laboratoire porteur** : GEPEA (Génie des procédés - environnement - agroalimentaire)  
**Subvention** : 125 K€  
**Montant subventionnable** : 167 K€

### 3) Allocations doctorales cofinancées

L'attractivité des laboratoires ligériens pour les étudiants en thèse est une des priorités de la politique de la Région des Pays de la Loire en matière de recherche, qui finance depuis une dizaine d'années des allocations destinées aux doctorants du territoire régional. En 2018, quatre thèses ont été financées avec l'Ademe pour un montant de 220 000 € :

• Qualification et modélisation des services climatiques rendus par les

arbres dans une rue canyon  
• Modélisation, optimisation et contrôle avancé de photobioréacteurs pour la production à grande échelle de microalgues  
• Modélisation par approche ab initio et atomistique des propriétés thermoradiatives de matériaux semi-conducteurs réels  
• Intégration des consommateurs dans les démarches d'écoconception participative.

## ZOOM SUR LA STRATÉGIE D'ARCHIVAGE DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

La Région des Pays de la Loire a établi, pour ses propres services et pour certains organismes satellites, une stratégie d'archivage. Celle-ci intègre des procédures de collecte raisonnée, limitant au maximum le nombre de doublons, sujet particulièrement sensible aujourd'hui avec le développement des usages numériques. Une politique d'archivage électronique émerge d'ailleurs, dans le cadre d'une démarche mutualisée avec les cinq départements du territoire : depuis janvier 2018, quelques données ciblées font l'objet de versements dans un système d'archivage conforme aux normes de l'archivage pérenne. Il a vocation à élargir son périmètre au fil de la résolution des questions d'interfaçage avec les outils existants. Ainsi, l'archivage des versions papier va pouvoir cesser peu à peu, de même que, si les données sont bien organisées et accessibles à tous leurs utilisateurs, la conservation de multiples exemplaires numériques. La dématérialisation ayant connu entre-temps une accélération, il convient de rester vigilant. Les actions de sensibilisation des agents de l'administration aux économies d'énergie comportent d'ailleurs un volet archivage numérique, à propos duquel des actions sont prévues en 2019.





# La cohésion sociale et la solidarité entre LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

 <b>506</b> COMMUNES AIDÉES EN UN AN <small>dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité</small>	 <b>118,8 M€</b> PRÉVUS POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES COMMUNES	 <b>37</b> CONTRATS TERRITOIRES-RÉGION <small>adoptés mi-2018 pour un montant total de 91,46 M€</small>	 OFFRE TER AUGMENTÉE DE <b>8,5%</b> <small>dans le cadre de la nouvelle convention Région-SNCF</small>	 <b>14</b> MAISONS DE SANTÉ FINANCÉES DEPUIS JANVIER 2016	 <b>15</b> DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES TERRITORIALISÉS
--	--	---	---	--	--

La région des Pays de la Loire a la chance d'être dynamique sur les plans économique et démographique, ce qui lui donne d'importants atouts pour réussir à se développer dans l'avenir. Pour autant, permettre à ce développement ligérien d'être à la fois équitable, équilibré et durable est un véritable défi. La Région le prépare activement en agissant sur les principaux leviers qui permettent de l'optimiser : aménagement du territoire, lutte contre les fractures territoriales, développement des mobilités, accès à la santé et au logement. Pour atteindre ses objectifs, le Conseil régional souhaite renforcer la territorialisation de son action pour en maximiser l'impact en faveur de tous les Ligériens.



## CONSTRUIRE UN FUTUR DURABLE DE FAÇON CONCERTÉE

Suite à l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes en janvier 2018, la Région a sollicité et obtenu de l'État le report de l'adoption du nouveau Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à la fin 2020, le temps de refonder un nouveau projet de territoire au travers de la démarche prospective Ma région 2050. Cette démarche prospective territoriale a été lancée lors de la Rencontre des maires en novembre 2018, sur un périmètre large englobant l'ensemble des enjeux du territoire et de ses habitants, dans un horizon résolument de long terme. Elle viendra alimenter pour ce qui le concerne les orientations du SRADDET, en particulier en matière d'aménagement, de transports et d'environnement.

En parallèle, les travaux techniques et de concertation sur le Schéma régional d'aménagement et territoriaux se sont poursuivis en 2018 avec notamment le Comité de suivi SRADDET, la Conférence régionale des SCOT sur les questions d'armature urbaine, la Commission régionale énergie climat sur l'intégration du Schéma régional climat air énergie, le Comité régional biodiversité dans le cadre de la Stratégie régionale biodiversité ou encore avec l'agence d'urbanisme de Saint-Nazaire (ADDRN) sur les problématiques littorales. En complément du partenariat avec les agences d'urbanisme de la région, l'accompagnement technique expert a été renforcé

avec le groupement Rouge Vif Territoire, Futuribles, Landot sur l'élaboration de la démarche prospective et le schéma d'aménagement et l'Care Consult pour l'évaluation environnementale à laquelle est soumise le SRADDET.

## LUTTER CONTRE LES FRACTURES TERRITORIALES

Le Contrat de plan État-Région pour la période 2015-2020 a été signé le 23 février 2015. Il concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire ligérien. Par avenant signé le 23 janvier 2017, l'État et la Région sont convenus d'une enveloppe supplémentaire de 99,1 M€ portant à 907,2 M€ (+12,2%) le total du CPER contractualisé entre l'État et la Région, dont 474,6 M€ pour l'État et 432,6 M€ pour la Région.

Le Contrat d'avenir signé le 8 février 2019 par le Premier ministre et la présidente de la Région va conduire à une révision technique du CPER pour redéployer notamment les crédits initialement prévus pour les accès au projet d'aéroport du Grand Ouest sur le site de Notre Dame des Landes.

Très concrètement, le bilan 2018 du CPER témoigne de l'état d'avancement des projets. Ainsi, 102 M€ ont été engagés par l'État et la Région sur notre territoire en 2018. Les exemples sont variés : le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges (23,7% des crédits inscrits au CPER ont été engagés), la résidence universitaire Couffon Pavot à Angers, le déploiement du très haut débit

par le syndicat mixte ouvert Anjou Numérique, le plan régional pour l'industrie du futur et French Fab...

Souhaitant accompagner tous les territoires et après une large phase de concertation auprès de nombreux élus, acteurs locaux et habitants des territoires ruraux des cinq départements, **l'Assemblée régionale a adopté, lors de la séance du Budget supplémentaire de juin 2016, son Pacte régional pour la ruralité.**

Ce Pacte pose les piliers du renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de la Loire. Il constitue un engagement fort à lutter contre les fractures territoriales et à assurer un développement régional durable et harmonieux. Programme offensif en faveur du développement des territoires ruraux, le Pacte marque également l'engagement de la Région pour une meilleure prise en compte des enjeux de la ruralité et des territoires dans ses politiques publiques.

Après trois années, le bilan témoigne qu'elles se sont rapidement déployées avec des effets concrets. Au regard de la situation d'urgence de nombreux territoires ruraux, l'enjeu était bien de mettre en œuvre rapidement les mesures.

Ainsi, depuis le vote du Pacte, l'ensemble des mesures ont été lancées, soit 246 M€ de crédits votés, en autorisation de programme et en autorisation d'engagement.







### Deux mesures à destination des communes de moins de 5 000 habitants

permettent tout particulièrement de lutter contre les fractures territoriales : le Fonds régional de développement des communes et le fonds permettant d'accompagner les communes dans la rénovation de leurs écoles. Ainsi depuis juin 2016, ce sont 712 communes qui ont été aidées pour leurs projets d'investissement, représentant un montant total de subventions de près de 25,6 M€. Ces aides ont permis d'aider des communes rurales à financer leur projet de dernier commerce ou encore de création de pôle enfance jeunesse.

Par ailleurs, 2 500 000 € sont consacrés depuis trois ans au soutien des Communes rurales de moins de 3 000 habitants qui ouvrent leur **patrimoine communal aux logements locatifs sociaux**. Ce sont ainsi près d'une trentaine d'opérations qui ont été subventionnées, représentant une centaine de logements sociaux communaux.

La Région prend également en compte les spécificités des territoires ruraux et la nécessité de leur désenclavement en matière de télécommunications. Ainsi, l'accès au Très haut débit représente un enjeu stratégique tant pour les entreprises que pour les particuliers. Tous les Départements ligériens sont engagés dans des programmes de déploiement de la fibre optique. La Région s'est engagée à les soutenir dans la mise en œuvre de ces projets et a renforcé cet accompagnement du fait de l'importance des enjeux liés au développement des infrastructures numériques. Afin de permettre le déploiement du numérique dans les Départements, les protocoles d'accord sur la base des nouveaux financements votés par la Région (118,8 M€) ont été signés avec les cinq Départements. 92,6 M€ ont déjà été engagés au profit des territoires et plus de 73 M€

de subventions ont été attribués : 20,33 M€ pour le Département de Loire-Atlantique, 5,6 M€ pour le Maine et Loire, 6,9 M€ pour la Mayenne, 16,8 M€ pour la Sarthe et enfin 23,68 M€ pour la Vendée. La Région a décidé dans ce cadre de mobiliser 20 M€ de FEDER.

La Région s'est également engagée à soutenir le financement de la **construction de pylônes de téléphonie mobile** dans les centres-bourgs reconnus en « zone blanche ».



En Pays de la Loire, 48 centres-bourgs ont été qualifiés de « zone blanche ». Parmi ces derniers, 22 ont été construits sous maîtrise d'ouvrage publique, les autres ayant été intégrés aux nouvelles obligations des opérateurs de téléphonie mobile. Compte tenu des faibles moyens des collectivités locales concernées, la Région s'est engagée à prendre à sa charge jusqu'à 80% du reste à financer et soutiendra ainsi leur construction en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe pour un montant d'aide régionale de 451 955 €.

On peut également noter que dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité, 225 projets de reprise d'entreprises ont d'ores et déjà été soutenus grâce au Fonds régional de transmission des entreprises, **Pays de la Loire transmission - reprise**, pour un montant de 2 448 690 € soit 1 950 emplois maintenus ou créés. Par ailleurs, le dispositif **Pays de la Loire artisanat - commerce** est opérationnel depuis 2017. 126 commerces du quotidien qui participent au dynamisme et à l'animation commerciale des

communes rurales ont ainsi été accompagnés pour un montant d'aide régionale de 1 426 119 €.

### La nouvelle politique contractuelle adoptée au Budget primitif 2017 a été bâtie en concertation avec les élus pour accompagner les territoires dans leurs évolutions et mutations.

Elle est fondée sur les principes d'équité, de proximité et de liberté : souplesse et confiance envers les territoires et leurs élus, et partenariat avec les autres acteurs de l'aménagement du territoire, et en particulier les Départements pour assurer une meilleure coordination des projets.

**Dans un souci de proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités. C'est désormais l'EPCI qui est l'échelon pilote des politiques territoriales de proximité pour répondre plus efficacement aux besoins de chaque territoire.

**Dans un souci d'équité**, la Région accompagne désormais chaque collectivité selon ses spécificités. Pour ce faire, elle propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Pour les 69 contrats destinés aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération, Contrats Territoires - Région 2020 (CTR), les critères, jusqu'alors fonctions du nombre d'habitants, prennent en compte également la densité et le potentiel des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région propose ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles. Concernant les trois principales métropoles (Nantes, Angers et Le Mans), un Contrat de développement métropolitain est proposé à ces collectivités.

### Signature du CTR Maine-Saosnois le 15 novembre 2018



Enfin, la nouvelle contractualisation offre une **plus grande liberté locale**. Elle permet aux élus de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires.

Par ailleurs, chaque CTR 2020 comporte un **volet transition énergétique** intégré en tant que priorité stratégique régionale dans le cadre de la feuille de route régionale. Il doit mobiliser au moins 10% de la dotation du contrat, traduisant ainsi cette importante priorité régionale, qui se trouve au cœur des enjeux de développement durable. Pour les CDM, cette thématique est également intégrée au travers de différents projets.

### Depuis 2017, 71 projets ont été financés dans les CTR et CDM au titre de la Feuille de route sur la transition énergétique, soit une aide régionale totale de plus de 9,8 M€.

Un effort de 180 M€ sera ainsi consacré à cette nouvelle politique contractuelle d'ici à 2020. A l'issue de la Commission permanente du 12 juillet 2019, l'ensemble des Contrats Territoires - Région 2020 et des Contrats de développement métropolitain auront été adoptés pour un montant de plus de 180 M€.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins spécifiques des territoires, une partie des subventions Feader est attribuée à travers la démarche appelée Leader (liaison entre actions de développement de l'économie rurale). L'objectif est de soutenir le développement et l'aménagement durable des territoires ruraux et péri-urbains, réunis en groupes d'action locale (GAL). Ce sont 45 M€ de Feader qui sont mobilisés.

### Pour l'année 2018, ce sont 470 projets Leader soutenus pour un montant total de 7 720 700 € de Feader déployés en appui des stratégies des territoires ruraux de la région.

Les projets soutenus sont extrêmement variés. Pour ne citer qu'un exemple, Leader a contribué au financement de la rénovation du Château de Lassay en Mayenne, monument historique classé en 1862. L'opération a permis la mise en valeur et l'exploitation de la barbacane pour des activités d'animation culturelle, historique et sportive

### Le château de Lassay en Mayenne



dans un cadre exceptionnel. Elle a également pour objectif de renforcer l'attractivité touristique du château, et de ce fait la ville de Lassay-les-Châteaux. La démarche Leader a participé à hauteur de 40 000 € pour ce projet pour un montant total de 816 000 €.

### ASSURER LA MOBILITÉ DES LIGÉRIENS

La Région répond à l'enjeu des mobilités durables par une véritable politique de transports pour le maillage des territoires. L'une de ses priorités est de **définir et encourager les projets routiers structurants** relevant de l'intérêt régional pour faciliter les déplacements des habitants, leur donner de meilleures conditions de déplacement, et tout particulièrement à ceux résidant en zone rurale. En effet, en Pays de la Loire, deux tiers des déplacements domicile-travail et 95% du transport de marchandises s'effectuent par la route. Cet effort participe ainsi au désenclavement des territoires et au renforcement de la cohésion sociale. Mais une autre priorité majeure de la Région porte sur le report modal automobile -> transport collectif en agissant sur plusieurs leviers

### Pose de la 1<sup>re</sup> pierre du contournement nord de Château-Gontier le 23 oct. 2018



pour inciter à ce report (offre de transport améliorée, tarifs adaptés, régénération / modernisation des lignes ferroviaires, service de transport adapté aux besoins des territoires en poursuivant par exemple le développement des transports à la demande en zone peu dense). D'autres actions favorables au développement durable concernent le développement progressif de la mise en circulation d'autocars sur le réseau régional fonctionnant avec des énergies décarbonées.

L'attractivité des territoires et la qualité des infrastructures sont en effet intimement liées : il faut disposer d'infrastructures de transport performantes pour faire venir des entreprises et assurer ainsi un développement économique équilibré sur les territoires. Cette volonté se traduit dans le Pacte régional pour la ruralité, au travers de plusieurs actions visant à contribuer au désenclavement des territoires ruraux. Il s'agit particulièrement de la mesure 7 relative au financement de nouvelles infrastructures routières d'intérêt régional. Le montant global du programme de subvention régionale est de 118,9 M€.

Parallèlement, l'investissement de la Région sur la modernisation des lignes ferroviaires et notamment sur les lignes dites de desserte fine du territoire, vise directement à améliorer la mobilité des Ligériens, dans le cadre d'un développement durable : modernisation des axes Clisson - Cholet, La Roche-sur-Yon - La Rochelle, Le Mans - Alençon, Retiers - Châteaubriant.





**La Région a également tenu à renforcer sa politique TER.** La mise en place du cadencement du réseau de transport régional au 2 juillet 2017 a été concomitante à un fort développement de l'offre TER. Celle-ci a en effet été augmentée de près de 8,5% dans le cadre de la nouvelle convention avec SNCF. De plus, cette amélioration quantitative s'est accompagnée d'une amélioration qualitative de l'offre : le cadencement a permis d'accroître la lisibilité des horaires TER, d'optimiser les correspondances et d'organiser les trains selon les types de déplacements (inter ville, périurbain, maillage régional).

Après l'offre de transport améliorée avec le cadencement en 2017, la Région a agi en 2018 sur un autre levier pour inciter au report modal et à l'emprunt de son réseau ferroviaire Aléop notamment en mettant en place **une nouvelle gamme tarifaire**

visant à favoriser le développement du trafic des occasionnels tout en maintenant et créant des formules d'abonnement attractives visant à fidéliser les usagers avec une formule d'abonnement annuelle particulièrement attractive, et en l'étendant aux moins de 26 ans avec des possibilités de titres combinés avec les réseaux urbains.

**La prise de compétence par la Région en matière de transports interurbains et scolaires** est intervenue au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Depuis cette date, la Région est l'autorité organisatrice de l'ensemble des mobilités non urbaines dans le domaine routier, ferroviaire et maritime (desserte de l'île d'Yeu). La Région travaille depuis des mois à la réalisation d'une étude de mobilité sur les déplacements interurbains qui aboutira à des propositions concrètes pour favoriser la mobilité des Ligériens sur le territoire en donnant la place à tous les modes de transport. Les conclusions de cette étude permettront de définir des orientations de développement et d'adaptations du réseau Aléop en optimisant la complémentarité des modes de transport en fonction des besoins de déplacements à satisfaire. Elles serviront à définir un schéma régional des transports qui sera versé dans le cadre du SRADDET.

Par ailleurs, plusieurs projets ont d'ores et déjà vu le jour en matière de soutien aux motorisations décarbonées :

- des véhicules électriques sont utilisés pour le transport à la demande dans le Maine-et-Loire (véhicules 5 places) et en Mayenne (véhicules 9 places) ;
- trois cars fonctionnant au GNV sont utilisés de manière pérenne

(deux en Sarthe, un en Vendée), un quatrième car du même type sera utilisé en Loire-Atlantique ;



- pour la première fois en France, une ligne régulière interurbaine a été dotée d'un véhicule 100% électrique en 2018. Cette ligne relie Laval à Craon en Mayenne ;
- autre action unique en France, la Région expérimente actuellement avec dix transporteurs ligériens un car électrique sur des circuits scolaires et interurbains. Chaque entreprise utilise en moyenne pendant un mois ce véhicule, ce qui lui permet d'estimer le coût d'une telle solution, de « s'acculturer » au changement avec ce type de matériel et de bénéficier des retours des usagers et conducteurs ;
- le renouvellement à venir des marchés de transport intégrera de manière plus large des mesures environnementales sur les véhicules.

**La Région soutient le développement du covoiturage** en étant partenaire des projets menés en ce sens par SNCF et les autres collectivités territoriales. La Région souhaite s'engager en faveur des territoires ruraux pour plus de lisibilité dans les dispositifs permettant aujourd'hui de partager la voiture. A cette fin, les Pays de



la Loire sont désormais adhérents de la plateforme de covoiturage Ouestgo et participe aux réflexions sur les développements futurs de cet outil. Une application permettant le covoiturage dynamique est attendue pour la fin de l'année 2019. Dans le cadre du Plan de relance de l'apprentissage et conformément à sa compétence de développement social et d'insertion des jeunes, la Région a souhaité mieux accompagner les apprentis en favorisant notamment leur mobilité, facteur décisif pour accéder à l'apprentissage et y réussir ensuite en leur faisant bénéficier de l'accès au tarif scolaire (110 €) pour emprunter les circuits autocar s'y rapportant ou pour emprunter les lignes régulières autocar ou ferroviaires Aléop. Par ailleurs, le **Pass permis** favorise cette mobilité par une participation forfaitaire de 400 € au financement du permis de conduire voiture. En contrepartie,

les jeunes bénéficiaires s'engagent à promouvoir activement l'apprentissage et/ou à porter des actions au sein de leur établissement (prévention, parrainage...). Pour l'année scolaire 2016 - 2017, cette mesure a bénéficié à 165 jeunes ligériens.

Dans le cadre de l'article 15 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe), la Région des Pays de la Loire est aussi compétente pour organiser les **transports maritimes réguliers** publics de biens et de personnes pour la desserte de l'île d'Yeu, située sur son territoire. Cette desserte est assurée par la compagnie Yeu continent (Régie départementale des passages d'eau de la Vendée : RDPEV) qui exploite trois navires, propriétés de la Région, dont l'« INSULA OYA II » construit en 1981. Ce cargo nécessite d'être renouvelé au plus vite, afin de ne pas générer des frais de réparation trop importants dus à son âge. Pour le renouvellement du ferry INSULA-OYA-II (fret et passagers), la Région s'est orientée vers un nouveau navire avec une motorisation diesel de dernière génération, faute de maturité à ce jour de solution alternative. Le bateau sera néanmoins conçu pour permettre une ouverture de la coque aisée afin de changer éventuellement de motorisation au cours de son exploitation, et fonctionnera à l'énergie électrique, lorsqu'il sera à quai (*cold ironing*). La Feuille de route sur la transition

énergétique adoptée par le Conseil régional en décembre 2016 intègre l'économie maritime comme un des vecteurs de déploiement de ses actions à travers notamment la construction navale, le développement du port et les énergies marines. Le tout participera à l'atteinte de l'objectif de production de 21% d'énergies renouvelables à l'horizon 2021. En particulier, la Région est très impliquée dans le développement de l'hydrogène à travers notamment l'appel à projets « territoires hydrogène » pour lequel elle a été retenue en 2016, sa participation à l'initiative européenne Villes et Régions en faveur de l'hydrogène et des piles à combustibles de la FCH-2-JU, son soutien aux projets de pile à combustible pour gros bateaux (SEP-PAC), de production d'hydrogène dans des bâtiments tertiaires (DeltaGreen) et l'utilisation des énergies marines (WeAMEC). La Région a décidé fin 2018 d'élaborer un Plan régional Hydrogène, qui sera voté d'ici fin 2019. Elle est engagée dans une veille technologique en partenariat avec la Régie de passages d'eau de la Vendée, et réfléchit à la possibilité de décarboner à terme la motorisation de sa flotte de bateaux. Les appels à projets européens dans le domaine de l'hydrogène maritime pourraient constituer une opportunité de développement d'un projet innovant.



Les trois navires de la compagnie Yeu continent





## ASSURER L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Face à des besoins de santé croissants au sein de la population ligérienne liés à la fois à une forte natalité et au vieillissement marqué des Ligériens, l'enjeu principal est de favoriser le maintien et l'installation durable des professionnels de santé dans les territoires qui en manquent aujourd'hui ou qui en manqueront demain. Ainsi, en déclinaison du Pacte régional pour la ruralité, le **Plan d'accès à la santé partout et pour tous a été adopté au Budget primitif 2017.**

Ce plan (investissement régional de 10M€ sur quatre ans) constitue une action volontariste de la Région (la Région n'a pas la compétence santé) pour :

- aller au-delà du financement des maisons de santé ;
- mener une action coordonnée et en complémentarité avec l'ensemble des acteurs régionaux de la santé : 70 partenaires régionaux associés dont ARS (coopération très renforcée avec cette dernière depuis 2015), AMF, CD, représentants des professionnels de santé ;
- agir, de la prévention à l'accès aux soins, sur la santé de proximité.

Parmi les quinze mesures déployées dans le Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous :

### • La création d'un fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé (180 K€/an)

Des innovations et des expérimentations de tous ordres se font jour, au niveau national comme au niveau local. Elles

peuvent être sources de réponses nouvelles aux enjeux de l'accès à la santé dans nos territoires. Il importe que la Région, en lien avec les acteurs locaux, identifie et soutienne ces initiatives.

- **Télé médecine** : une nouvelle génération de projets portés par des territoires mettant en réseau hôpital local et sites de premier recours (EHPAD, MSP, cabinets médicaux) : pôle métropolitain du Mans, CC Loire Layon, CC Maine Saosnois-Alençon (CP Juillet).
- Innovations organisationnelles : **création de centres de santé mobilisant des médecins retraités** à Laval (une 1<sup>re</sup> en France) et à Saumur.
- Accès au dépistage dans les territoires (Mammobile, véhicule mis en place par l'ICO afin de permettre le dépistage du cancer du sein, au plus près des populations, en Sarthe).

### • Un soutien à l'ingénierie locale des professionnels et des territoires en santé (90 K€/an)

Sans diagnostic ni organisation préalable des élus et professionnels autour des priorités de santé

d'un territoire, les initiatives et les investissements sont voués à l'échec. Mais la réalisation d'un projet de santé est un travail conséquent. Les acteurs locaux doivent être soutenus et accompagnés dans leurs projets locaux de santé.

- **Pour les professionnels de santé, l'APMSL** : la Région soutient l'Association des pôles et maisons de santé libéraux des Pays de la Loire, pour accompagner (par des pairs) très concrètement et sur le terrain des équipes de professionnels de santé libéraux dans leurs projets (pour créer ou redynamiser une maison de santé pluridisciplinaire -MSP- par exemple). Une dizaine d'équipes (sur autant de territoires) soutenues par an depuis 2016...
- **Pour les structures salariales des professionnels de santé, la Fédération des centres de santé** : dans certains territoires où il n'y a plus suffisamment de professionnels libéraux, la Région soutient depuis 2018 le « Labo innovation » de cette fédération qui accompagne le montage et la viabilisation de projets locaux de centre de santé salariant des professionnels (montée en compétence et en polyvalence d'un centre de soins infirmiers par exemple).
- **Pour les collectivités (prioritairement les intercommunalités)** : mise en place d'un fonds d'aide aux projets locaux de santé (soutiens aux secteurs de Noirmoutier, Mayenne et Noyen-Brûlon).

### • Un soutien aux investissements de structures de soins par les collectivités locales (1,3 M€/an)

Les maisons de santé pluri-professionnelles constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels de santé.



Néanmoins, pour tenir compte des réalités locales différentes, la Région a souhaité élargir le cadre du soutien qu'elle apporte aux différents acteurs.

- **65 MSP (portées par des collectivités) soutenues par la Région depuis 2007, dont 16 MSP soutenues depuis 2016 regroupant 169 professionnels de santé** (médecins, infirmiers etc). La Région est le premier cofinanceur des MSP en région (35% de financement en moyenne).
- **Soutien en urgence aux cabinets médicaux portés par les collectivités locales** : les acteurs locaux, les communes généralement, sont souvent contraints d'agir rapidement pour permettre de maintenir au moins une offre minimale dans l'attente de la réalisation d'un projet plus long terme dans sa réalisation (il faut en moyenne un délai de quatre ans pour faire émerger une maison de santé assise sur un véritable projet de santé). Avec beaucoup moins en projet de santé qu'une MSP, la Région soutient les collectivités locales, dans l'esprit du Pacte pour la ruralité, pour la construction ou la reprise de cabinets médicaux communaux dans une logique d'attirer ou de maintenir en urgence des professionnels : huit projets soutenus depuis 2016 (ex : Saint-Lumine de Coutais, Saint-Nicolas de Redon, Savigné l'Évêque, Champagné).
- **Depuis 2018, ouverture du soutien aux collectivités (voire associations) pour la création de centres de santé (professionnels salariés) polyvalents** : là où les initiatives libérales font défaut, certaines collectivités ou associations (des centres de soins infirmiers principalement) décident de construire des centres de santé fondés sur un projet de santé pluri-professionnel, assis sur un partenariat local avec les professionnels libéraux en place (quand ils existent) avec une implication des salariés, médecins notamment, dans le projet de santé et un engagement à participer à la permanence locale de soins. Un projet soutenu en 2018 : le Centre de santé de Sainte-Pazanne (deux médecins recrutés depuis). Trois projets en cours.

### • Un accompagnement spécifique des territoires où l'offre de soins est la plus menacée

18,2% de la population, soit plus de 660 000 habitants, est considérée en zone prioritaire au regard du nouveau zonage médecin arrêté par l'ARS en janvier 2018 : ces Ligériens n'ont accès, en moyenne, qu'à 2,5 consultations ou moins par an chez un médecin généraliste de moins de 65 ans (contre 3,7 en Pays de la Loire et 3,8 en France). Avec l'ARS et le Département, la Région a pour objectifs de :

- toucher les territoires les plus concernés sans laisser les autres de côté, la problématique d'installation-maintien des professionnels de santé touchant à des degrés divers tous les points de la Région ;
- renforcer la coordination et l'action des acteurs régionaux et départementaux, institutionnels et professionnels ;
- rendre plus lisible la boîte à outils d'accompagnement auprès des territoires en vue de définir des pistes et solutions adaptées aux besoins locaux.

Cet accompagnement se fait sur mesure en fonction du besoin du territoire. Ainsi sur le secteur de la CC du Val de Braye et de l'Anille de février à avril 2019, une quarantaine d'acteurs locaux mobilisés (élus, professionnels) afin de déterminer des pistes concrètes pour le territoire.

### • Autres mesures

- Faire émerger des **maisons de santé universitaires** : mise en place avec l'université de Nantes et le CHU d'un réseau de chercheurs (en soins de proximité dits « primaires ») dans dix sites de soins de proximité (MSP, cabinets médicaux) en 44 et 85. Objectif : attirer dans ces territoires des médecins généralistes intéressés par l'enseignement/recherche.
- **Nuits de l'installation** : depuis 2017, un événement annuel co-organisé avec l'ARS réunissant environ 200 étudiants en santé des facultés de Nantes et Angers afin de les sensibiliser sur les conditions d'installation et de promouvoir le territoire régional.
- **Gérontopôle** : accompagnement des territoires dans la transition démographique, notamment sur les problématiques habitat (maintien à domicile, EHPAD). Soutien à hauteur de 350 000 €/an.
- **Observation de la santé** : soutien à hauteur de 256 000 €/an,

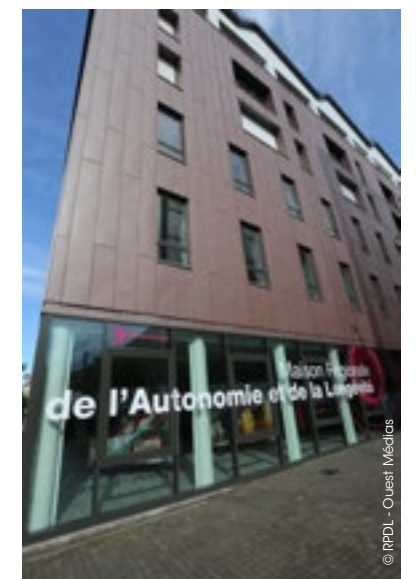
notamment sur l'évolution des filières professionnelles (médecins, infirmiers) et sur les données de santé par territoire.

En complément de ces soutiens à l'offre locale de santé, la Région a adopté en juin 2017 un **Plan de prévention et d'éducation à la santé des jeunes 2017-2020** qui, à travers six actions dédiées, vise à accompagner les lycéens et apprentis à faire de manière autonome les bons choix pour leur santé : prévention des comportements à risque, notamment les addictions.

Résultats des mesures déployées dans ce plan :

### • Un partenariat pluriannuel avec les grandes associations régionales de prévention santé

Dans le cadre de la Mesure 1, des conventions cadres et d'exécution sont signées avec neuf associations régionales spécialistes de la prévention santé : l'IREPS (Instance régionale en éducation et promotion de la santé), la Fédération Addictions, l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), Avenir Santé, le Planning familial, SIS Animation, Muzazik, Solidarité Sida, l'Union régionale pour l'habitat des jeunes Pays de la Loire. Chaque année, la Région accorde près de 400 000 € de subventions au total à ces associations pour qu'elles mettent en place des actions de prévention dans les lycées et CFA et pour qu'elles forment les équipes pédagogiques, les adultes/relais et les acteurs de proximité ayant un impact direct sur les jeunes.





• **Un appel à initiatives locales en prévention santé (APILOPS) qui a pour but d'ancrer la prévention santé des jeunes dans les territoires**

La Région entend favoriser l'émergence et la remontée de projets locaux en prévention et en éducation pour la santé auprès des jeunes reflétant des problématiques territoriales spécifiques et promouvant des partenariats locaux. L'objectif est de créer une dynamique locale autour des sujets de prévention santé, avec une prise en compte globale du jeune dans son milieu de vie, tout en décloisonnant et en reliant les acteurs locaux. Une vingtaine de projets locaux accompagnés par an : 60 K€.

• **Un nouveau e.pass, lancé en septembre 2018, permettant de faciliter sur tout le territoire un accès des jeunes à un parcours de soins**

Succédant au Pass prévention contraception, le nouveau e.pass santé propose un parcours de soins 100% dématérialisé, avec des consultations médicales élargies à d'autres sujets que la contraception ou le dépistage. Les lycéens et apprentis entre 15 et 19 ans révolus ont donc désormais la possibilité, via le e.pass santé, d'avoir accès à des consultations médicales gratuites et anonymes, notamment pour traiter ou prévenir des conduites addictives.



Fin avril 2019, 1300 partenaires ont intégré le dispositif. Près de 7800 e.pass ont été demandés et 2200 activés.

• **Un volet du Pacte éducatif régional dédié à la prévention santé des lycéens et des apprentis**

Adopté le 17 mars 2017, le Pacte éducatif régional identifie la prévention santé des lycéens et apprentis dans leur établissement parmi ses priorités. Un appel à projets annuel permet ainsi de soutenir des projets contribuant à l'estime de soi et à la prévention contre les addictions.



Pour l'année scolaire 2018/2019, 40 lycées et 11 CFA ligériens ont vu leurs projets soutenus par la Région, permettant ainsi de sensibiliser 7 500 jeunes, pour un budget de 60 000 €.

• **Une sensibilisation renforcée de la population régionale sur les conduites addictives chez les jeunes**

L'objectif est de renforcer l'information et la communication pour sensibiliser la population aux conduites à risques et à la prévention du mal-être chez les jeunes. La Région peut contribuer à la politique proactive, mise en place par les pouvoirs publics ces dernières années, de déconstruction de l'image positive des produits, en s'adressant à la fois aux jeunes, cible principale de son programme, aux parents et aux autres acteurs environnant les jeunes. Elle entend ainsi relayer les grandes campagnes de santé publique afin de conforter un environnement favorable aux interventions de terrain. Ainsi en novembre 2018, la Région a relayé la campagne nationale Mois Sans Tabac auprès des lycées et CFA du territoire afin de sensibiliser les établissements et les élèves à l'arrêt du tabac.

• **L'accompagnement de la montée en compétence (et l'autonomie) des porteurs de projets (établissements, collectivités) et des associations régionales et locales de prévention santé**

Via le rôle de centre de ressources régional de l'IREPS grâce notamment à ses antennes dans chaque département : 246 000 €/an.

Enfin, en complément de ce Plan prévention santé des jeunes, la Région est impliquée dans le **Plan régional santé environnement 3**. Co-piloté par l'État (ARS) et la Région, c'est un programme d'actions ambitieux pour 2016-2021, pour un environnement favorable à la santé. Quatre axes : alimentation et eau destinée à la consommation humaine ; bâtiments, habitat et santé ; cadre de vie, urbanisme et santé ; environnement de travail et santé.

**RENFORCER LA PRÉSENCE ET L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL SUR LE TERRAIN**

**La Région des Pays de la Loire s'attache à mettre en œuvre une politique équilibrée favorisant les complémentarités.** Elle doit conserver les qualités d'une structure légère et réactive tout en parvenant à projeter efficacement ses moyens sur les territoires au bénéfice de l'action publique. **Cette volonté se traduit par une réorientation de la présence territoriale de la Région, repensée**

**pour plus d'efficacité.** Les antennes de la collectivité ont vocation à diffuser davantage l'action de la Région dans les territoires et à dépasser un simple rôle de gestionnaire administratif. Chacun des coordonnateurs d'antenne doit devenir un interlocuteur privilégié pour les élus locaux. De plus, de nouveaux gestionnaires du programme européen Leader soutiendront depuis les antennes les groupes d'action locale, qui gèrent ce programme sur un territoire défini.



Cette présence territoriale repensée s'appuie davantage sur les Conseils départementaux, notamment en favorisant une implantation des antennes régionales au sein de locaux départementaux. Depuis le 20 mars 2017, les agents de l'antenne régionale du Maine-et-Loire ont ainsi pu rejoindre les services départementaux au sein du centre d'activité Foch dès son ouverture en centre-ville d'Angers. Un processus analogue de co-localisation a été mis en place peu après avec le département de la Mayenne alors qu'un travail sur le sujet est engagé avec la Vendée. Ce rapprochement géographique doit favoriser les échanges et les mutualisations.

**Le Conseil régional souhaite en effet développer sa relation avec les cinq Conseils départementaux des Pays de la Loire dans un cadre renouvelé.** Il s'agit de permettre l'émergence d'un nouveau modèle territorial dans lequel Région et Départements seraient complémentaires et non pas opposés. Dans le cadre des nouveaux Contrats Territoires - Région 2020, une plateforme

d'instruction dématérialisée commune à la Région et au Département de la Vendée est ainsi opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017. Par ailleurs, des pistes de mutualisation sont envisagées avec plusieurs Départements au niveau de la maintenance des collèges et des lycées, tant pour les bâtiments que les équipements informatiques. Avec l'affirmation de la compétence de développement économique de la Région par la loi NOTRe, les Pays de la Loire ont fait le choix de s'appuyer sur les réseaux de développeurs constitués autour des Départements. Désormais rattachés à l'Agence régionale, une quinzaine de développeurs économiques territorialisés couvrent l'ensemble du territoire ligérien, au plus près des besoins des entreprises.

**Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire a adopté en juin 2018 sa stratégie dédiée à la mer et au littoral.**

Cette ambition maritime propose plus de 100 mesures et initiatives qui constituent un ensemble complet autour de trois piliers :

**1) SENSIBILISER - RAYONNER**

La valorisation de notre identité maritime auprès du grand public et de la jeunesse, afin que croissance bleue rime avec conscience bleue ;

**2) DÉVELOPPER - INNOVER**

Les défis de la croissance bleue à relever pour à la fois consolider les filières maritimes traditionnelles et accompagner l'émergence de nouvelles filières ;

**3) PROTÉGER - SAUVEGARDER**

La préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral au regard de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques et de l'attractivité démographique.

Trois exemples permettent d'illustrer cette dynamique largement engagée puisque les trois quarts des actions sont d'ores et déjà en cours :

**- Toutes voiles dehors**

Cette action éducative encourage l'initiation à la pratique de la voile chez les lycéens et les apprentis. Elle développe ainsi leur culture maritime et les sensibilise aux questions environnementales. Le succès est au rendez-vous : plus de 1 000 jeunes en auront profité au cours de l'année scolaire 2018 - 2019.

**- Nautisme**

Dans le cadre du Plan d'actions pour l'avenir du nautisme, la Région multiplie les initiatives. La réalisation de quatre nouveaux ports à sec va ainsi être soutenue et dans la foulée, un nouvel appel à projets est lancé autour de l'innovation dans les ports de plaisance. De même, la Région participe activement à l'émergence d'une filière de déconstruction et de recyclage des bateaux de plaisance en fin de vie.

**- Trait de côte et changements climatiques**

La nouvelle Convention régionale de gestion durable du littoral signée en début d'année avec l'État et les Départements littoraux et la poursuite du soutien à l'Observatoire régional des risques côtiers (OR2C) permettent de progresser encore dans la connaissance du littoral et d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs stratégies de prévention et de gestion durable du trait de côte.

**Progresser dans la connaissance du littoral**







# L'ÉPANOUISSEMENT

de tous les êtres humains



**35 000**  
PERSONNES  
EN FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
dont 31 000  
demandeurs d'emploi



ENVIRON  
**700 000**  
BÉNÉVOLES EN  
PAYS DE LA LOIRE



**70 000**  
ASSOCIATIONS EN  
PAYS DE LA LOIRE



**1<sup>re</sup> RÉGION**  
DE FRANCE POUR  
LE TAUX D'APPRENTIS  
DANS SES SERVICES



**7,09%**  
DE TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS  
AU CONSEIL  
RÉGIONAL

© Région Pays de la Loire / A. Monié - Les beaux matins

**Les compétences régionales en matière de formation et d'emploi concourent fortement à l'épanouissement des Ligériens, en favorisant l'éducation, l'orientation, la formation initiale et continue, l'accès à l'emploi et la reconversion. Le volet social du développement durable, qui traverse toutes ces politiques, trouve ainsi pleinement à s'exprimer.**

Depuis 2016, ces politiques ont fait l'objet d'un intérêt renouvelé et de fortes évolutions : Grenelle de l'apprentissage et Plan de relance pour revaloriser cette voie, nouveau Pacte éducatif régional pour les lycées, refonte de l'offre de formation professionnelle... L'objectif régional est simple : améliorer la qualité de la formation et l'accès à l'emploi dans la région pour qu'elle conserve son rang et soit durablement la région avec le taux de chômage le plus faible de France (7,3% - 4<sup>e</sup> trimestre 2017, Insee).

### ASSURER UN ACCUEIL DE QUALITÉ POUR TOUS LES LYCÉENS LIGÉRIENS

La région des Pays de la Loire connaît une forte progression démographique, en particulier de sa population lycéenne. En sa qualité de gestionnaire et maître d'ouvrage d'un parc immobilier de près de 2 millions de m<sup>2</sup>, principalement au travers de sa compétence en matière de bâtiments d'éducation (115 lycées publics à ce jour), la Région met en œuvre un plan d'investissement majeur. L'enjeu est de faire face au dynamisme démographique de son territoire et d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et de

cadre de vie scolaire aux Ligériens. En effet, la prévision du nombre de lycéens réalisée par l'Insee en 2013 a été dépassée dès 2016, avec 11 000 lycéens supplémentaires entre 2016 et 2024, soit plus du double de ce qui était attendu. Ce dynamisme démographique s'est traduit très concrètement par la mobilisation forte de la Région avec l'adoption d'une Stratégie d'investissement dans les lycées (SIL) sur la période 2018-2024 à hauteur de 780 M€ de dépenses prévues à ce stade.

En Pays de la Loire, la livraison d'un lycée public neuf par an constatée en moyenne rythme une activité immobilière intense sur cette compétence.

### La nouvelle Stratégie d'investissement dans les lycées (2018-2024)

La nouvelle Stratégie régionale d'investissement dans les lycées (SIL) pour la période 2018-2024 a été adoptée lors du Budget primitif 2018, en décembre dernier. Elle porte l'ambition de créer les meilleures conditions de réussite possibles de tous les jeunes en Pays de la Loire, pour que la qualité des bâtiments et des lieux de vie garantissent des conditions d'accueil optimisées, au service de

tous les parcours de formation sur l'ensemble du territoire.

La Région est bien face à un défi démographique majeur, avec des zones en forte tension en Loire-Atlantique et en Vendée principalement. Dans ce contexte, elle a pris le temps de lancer deux études pour objectiver les flux démographiques et la capacité réelle d'accueil des établissements, outils de pilotage qui n'existaient pas auparavant. La SIL a été construite selon quatre exigences :  
- sérieux dans la méthode de travail ;  
- pragmatisme et sobriété dans les réponses apportées ;  
- exemplarité en matière de transition énergétique et écologique ;  
- responsabilité dans la trajectoire financière de la collectivité.

### 1) Répondre à l'urgence démographique et améliorer les conditions d'accueil pédagogique sur tout le territoire ligérien (40% de l'effort régional)

En 2018, cette priorité se traduit en particulier par la poursuite de la construction des nouveaux lycées de Nort-sur-Erdre, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Aizenay et Pontchâteau, par le lancement d'une étude de besoins dans le secteur sud-Loire, ainsi que l'extension ou la restructuration d'un certain nombre d'établissements (ex : Lycée Aristide Briand à Saint-Nazaire, lycée de la mode à Cholet...).

Ainsi, en juin 2018, compte-tenu de l'importance des besoins dans cette partie du territoire, la Région a annoncé la construction de deux nouveaux lycées sud-Loire à Saint-Philbert-de-Grandlieu et à Vertou. Leurs mises en services sont prévues respectivement en 2025 et 2027. À la construction de ces deux lycées polyvalents s'ajoutent les extensions de deux établissements existants, Alcide-d'Orbigny à Bouaye et le lycée du

Construction du futur lycée de Nort-sur-Erdre (44)





**Agent de restauration scolaire, au lycée du Pays de Retz**

© Région Pays de la Loire/A. Monié-Les beaux matins

Pays de Retz à Pornic, à l'horizon 2023. La Région des Pays de la Loire finance l'intégralité de ce projet d'envergure, visant à apporter un « bouquet de solutions » pour répondre à la croissance démographique du sud-Loire, avec un budget total estimé à 120 M€.

**2) Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs, accessibles et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique (également 40% de l'effort régional)**

Cette priorité bénéficiera à tous les territoires, y compris ceux sans tension démographique. La Région investira pour que les conditions d'accueil dans l'ensemble des établissements restent à un haut niveau de qualité. Cette priorité mobilisera notamment le Fonds annuel d'intervention, et un nouveau Plan d'entretien maintenance 2018-2024 sera lancé.

La Région entend par ailleurs conduire une démarche d'excellence environnementale dans ses constructions neuves et dans ses opérations sur les bâtiments existants. 15% de l'effort régional de la SIL sera consacré à des opérations de performance énergétique sur les bâtiments, visant des résultats allant au-delà de la réglementation.

**3) Améliorer l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées, en cohérence avec la feuille de route managériale dans les EPLE (10% de l'effort régional)**

Un travail particulier sera notamment engagé sur le champ de la restauration, des locaux de travail, des vestiaires, des ateliers et lieux de vie.

**4) Rester agile et soutenir les formes d'innovations éducatives (10% de l'effort régional)**

La Région souhaite être en capacité de répondre à des évolutions potentielles du cadre pédagogique national, mais aussi de soutenir des projets territoriaux innovants, dont pourront faire partie les « établissements tricolores - les couleurs de la réussite ».

Parallèlement à la mise en place de la SIL, la Région s'appuie sur des démarches favorables au développement durable déjà engagées dans le cadre de la construction des lycées.

**Vers le « Lycée 4.0 »**

Compte tenu de l'évolution des usages et des besoins, notamment avec la révolution numérique,

la Région, dans une démarche concertée et participative, a initié en décembre 2018 une large réflexion sur le « lycée du futur » pour favoriser, par la qualité des bâtiments et des lieux de vie, des conditions d'accueil optimisées, au service de tous les parcours de formation et sur l'ensemble du territoire, la mise en œuvre des exigences de la SIL.

Elle a entièrement revisité ses référentiels de construction, de rénovation et de maintenance en posant plusieurs objectifs stratégiques :

**1) Une conception bâtiminaire innovante :** sobriété de construction et de fonctionnement, mutualisation d'équipements et ouverture sur le territoire (salle polyvalente, salle à manger de la restauration scolaire, les résidences d'hébergement utilisées en période estivale), adaptabilité des usages à différents publics, valorisation des lieux communs et espaces de socialisation...  
A noter, le référentiel de sobriété architecturale, technique et économique dont la rédaction vient de s'achever, inscrit, dans un contexte qui croise un fort dynamisme démographique et des contraintes budgétaires pérennes et prégnantes, des prescriptions

techniques simples, économiques et innovantes. Ces actions s'appliquent aussi bien sur les opérations de construction que de rénovation ou d'entretien. Ainsi la cohérence liée à la vie globale de l'équipement est prise en compte en croisant les conditions de travail des occupants, la vie de la communauté éducative et les problématiques purement immobilières.

**2) Une adaptation aux défis du numérique :** poursuite du raccordement des lycées au Très haut débit, amplification de l'effort en matière de couverture wifi, montée en puissance des infrastructures numériques, équipement et ressource numérique innovants...



© Région Pays de la Loire/A. Monié-Les beaux matins

**3) Une association des utilisateurs :** renforcement de la démarche de concertation des futurs lycées (groupe de travail dédié aux enjeux du lycée 4.0), association des jeunes publics afin qu'ils appréhendent leur futur lycée (ex : projet artistique collégien en lien avec le chantier de Nort-sur-Erdre), création en 2018 d'une nouvelle action éducative ligérienne

« Mon lycée du futur », etc...

La logique de réutilisation de matériaux ou d'équipements est également inscrite dans les exigences du référentiel de sobriété architecturale, technique et économique, applicables à toutes les opérations de construction, de réhabilitation et de maintenance. Elle vise à n'exclure aucune piste de récupération : terres de déblais, bétons de déconstruction, lavabos, radiateurs, etc.

Une expérience est conduite dans le cadre de la rénovation des internats du lycée Estournelles de Constant à La Flèche (72). Le programme de l'opération fixe un objectif de réutilisation dans les internats restructurés :

- des lavabos, qui seront soigneusement démontés, triés, nettoyés, rééquipés (robinetterie, vidage, siphon, consoles) et reposés ;
- des radiateurs fonte, qui seront soigneusement démontés, triés, décapés, révisés, rééquipés (robinet, té de réglage, purgeur), repeints et reposés.

**Soutien aux établissements privés**

La Région développe des actions avec les établissements privés dans les conventions cadres 2018-2022 signées avec les trois têtes de réseau (UradeL, AREPLAE, FR MFR). Les subventions sont destinées à financer, notamment, des opérations immobilières s'inscrivant dans les priorités régionales relatives à la sobriété architecturale et la performance énergétique. Les têtes de réseau s'engagent à promouvoir auprès des établissements de leur réseau le document de référence de la Région en matière de développement durable : La Feuille

de route régionale sur la transition énergétique.

Dans ce cadre, chaque réseau s'engage à ce que 15% de l'effort total d'investissement en faveur des établissements privés relevant de sa responsabilité soient consacrés à des travaux et des mesures d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments :

- opérations de performance énergétique sur les installations thermiques et de ventilation, mais également électriques ;
- opérations d'amélioration de la performance des équipements/systèmes hors bâti ;
- opérations de rénovation énergétique sur le bâti.

Les têtes de réseau peuvent également adapter et diffuser le référentiel régional de sobriété architecturale, technique et économique pour la construction, la restructuration et la rénovation, pour des bâtiments confortables et simples à habiter, économes et faciles à exploiter.

Enfin, les têtes de réseau s'engagent à promouvoir des expérimentations innovantes pour les nouveaux établissements : recherche de label E+/C- (Energie positive et réduction carbone) ; engagement dans l'appel à projets national RT 2020...

**Nouveau bâtiment professionnel au lycée Sainte-Catherine du Mans**



© Région Pays de la Loire - Ouest Médias





© Région Pays de la Loire / A. Monié / Les Deux Mains

## OFFRIR UN CADRE ET DES CONTENUS ÉDUCATIFS DE QUALITÉ AUX JEUNES LIGÉRIENS

### Une politique d'équipements responsable et ambitieuse

En matière d'équipements des lycées, la Région intègre dans ses marchés des clauses de développement durable (engagement dans la démarche « objectifs CO2 », emballages 100% recyclés, etc.) et de responsabilité sociale des entreprises en exigeant des titulaires des marchés publics de fournir à des personnes éloignées de l'emploi des heures de travail ainsi qu'un plan d'accompagnement pour leur insertion.

Ainsi, les clauses d'insertion socioprofessionnelle sur le marché d'acquisition des postes de travail dans les lycées publics et EREA mis en œuvre par le titulaire DSMI depuis deux ans ont porté les résultats suivants. La société titulaire s'était engagée à réaliser au moins 450 heures d'insertion par année d'exécution du marché et est allée bien au-delà de ses engagements initiaux.

#### En 2018 :

- 527,5 heures de travail ont été confiées à des personnes éloignées de l'emploi ;
- 13 personnes embauchées, dont 9 jeunes de moins de 26 ans sans qualification ou sans expérience professionnelle et 4 personnes allocataires du RSA ;

- les personnes ont pu bénéficier en outre de formations et d'un accompagnement personnalisé par leur employeur, l'agence d'intérim d'insertion A2i.

#### En 2019 :

- 684,5 heures d'insertion réalisées ;
- 11 personnes embauchées en contrat d'intérim d'insertion, dont 8 demandeurs d'emploi longue durée, 3 jeunes de moins de 26 ans, 1 personne reconnue travailleur handicapé, 1 personne allocataire du RSA, 3 personnes placées sous-main de justice (certaines personnes entrent dans plusieurs catégories) ;
- les personnes ont pu bénéficier en outre de formations et d'un accompagnement personnalisé par leur employeur, l'agence d'intérim d'insertion A2i.

Par ailleurs, la Région entend aussi valoriser une politique de réemploi, de mutualisation, de recyclage des déchets électriques et électroniques en fin de vie. Le remplacement de véhicules nécessaires au fonctionnement des lycées s'oriente vers l'achat de véhicules électriques : deux véhicules électriques (6 000 € de crédits régionaux) ont été acquis dans le cadre de la mesure M de la Feuille de route régionale sur la transition énergétique 2017-2021.

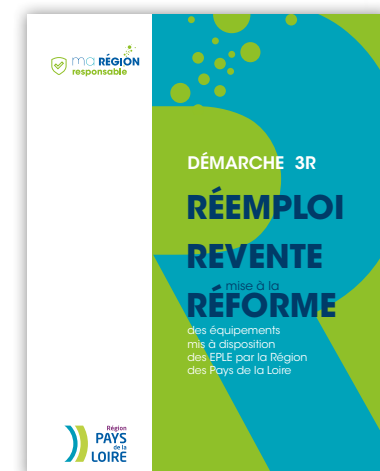
Ainsi, la Région s'est fixé comme objectif de mettre en place une gestion durable et responsable des équipements dont elle est propriétaire et qu'elle met à disposition des EPLE, en suivant un

processus dit des « 3R » des modes de traitement des mobiliers et équipements obsolètes :

- Réemployer (transferts entre établissements) ;
- Revendre aux enchères ;
- mettre à la Réforme de manière responsable (filières de « responsabilité élargie des producteurs »).

Cette nouvelle orientation s'inscrit elle aussi dans le plan d'actions régional Économie circulaire 2018-2025 qui sera présenté à l'automne 2018. Les modalités de mise en œuvre des « 3R » se construisent de manière concertée avec les lycées.

En 2018, la phase d'expérimentation de la démarche 3R a prouvé tout son potentiel de développement : les enjeux sont avérés, tant pour la Région que pour les établissements. Ce projet fédérateur donne un sens sur le terrain : de « livreur d'équipements », la Région tend à assumer son rôle de propriétaire



responsable et exemplaire en accompagnant les lycées tout au long de la vie des équipements. Le réemploi d'équipements entre établissements a ainsi représenté en 2018 une économie de 136 000 € sur les achats d'équipements neufs, hors frais de déménagement. Le montant des recettes perçues par la Région grâce aux ventes aux enchères est de 30 000 €.

Une nouvelle étape dans le réemploi a aussi été franchie en 2018 : un inventaire de type « cahier de tendances » des mobiliers en bon état se trouvant au lycée des Trois Rivières à Pontchâteau (44) a été réalisé pour une intégration dans le projet de construction du futur lycée à Pontchâteau dont l'ouverture est prévue en 2023.

Par ailleurs, en décembre 2018, la Région informait les lycées de la volonté de terminer le renouvellement des chaises de restauration trop lourdes à manipuler quotidiennement par les agents régionaux des lycées et d'harmoniser ainsi les conditions ergonomiques de travail entre établissements. Ainsi, toutes les chaises de restauration demandées par les établissements seront remplacées en 2019-2020. Les 10 808 chaises remplacées seront traitées dans le cadre de la démarche 3R.

De plus, le recyclage annuel des matériels informatiques obsolètes déployés dans les lycées publics (par exemple, la Région renouvelle environ 5 000 ordinateurs par an dans les EPLE) est confié dans le cadre d'un marché public à l'entreprise adaptée Arceaux Anjou qui emploie plus de 80% de personnes handicapées.

### Présentation des esquisses du futur lycée polyvalent de Pontchâteau (44)



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

Les matériels hors service sont démontés pour être recyclés dans le respect des normes européennes en matière de traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et parfois reconditionnés pour être revendus.

### Les actions éducatives : sensibiliser à la transition écologique et énergétique

Le Pacte éducatif régional voté le 17 mars 2017 fixe l'ambition éducative de la Région. Il s'appuie en particulier sur un appel à projets régional qui s'adresse à tous les lycées publics et privés, aux CFA et MFR leur proposant un cadre pour mener des projets éducatifs qui bénéficient d'un soutien régional. Sur l'année 2018-2019, près de 47 000 jeunes se sont impliqués dans ces projets.



Cet appel à projets invite les établissements volontaires à s'engager dans des projets collectifs permettant de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique et énergétique : maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, gestion des déchets, économie circulaire, circuits courts... Les équipes éducatives peuvent aborder ces thématiques au travers de projets concrets, menés dans les établissements ou sur le territoire local, en lien avec des partenaires mobilisés par la Région (Association Graine notamment). Sur l'année 2018-2019, ce sont 27 projets de sensibilisation à la transition écologique et énergétique, menés par 23 établissements et mobilisant 2595 jeunes qui auront bénéficié d'un soutien de la Région.

La Région s'associe au Rectorat cette année encore pour saluer les démarches de développement durable des établissements bénéficiant de la labellisation E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable). Cette année, elle a remis, aux côtés du Rectorat, les labels aux établissements engagés le 17 juin 2019.

### Une restauration scolaire privilégiant les circuits alimentaires de proximité et luttant contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'agriculture, adopté en février 2016 par le Conseil régional, figure le développement de l'approvisionnement local (approvisionnement de proximité issu des circuits courts comme des filières longues) dans la restauration collective.

Mesures concernant les lycées :

- tendre vers 100% de produits français, 50% de produits régionaux et 20% de produits bio ou sous autres signes de qualité ;



- mettre en place depuis 2016 des menus Loire-Océan dans les lycées, composés à 100% de produits issus de l'agriculture et de la pêche ligériennes. Des opérations collectives ont été proposées une ou deux fois par an et sont en forte progression sur la région ;
- contribuer à la mise en place d'un recensement de l'approvisionnement de proximité en restauration dans les lycées. L'outil de suivi de l'origine des produits expérimenté dans les lycées vendéens en 2018 a été repris par l'ensemble des lycées de la région depuis fin 2018 ;
- s'intégrer aux réseaux LOCAL départementaux au sein desquels la Région est partie prenante.

Quant à la lutte contre le gaspillage alimentaire, elle prend diverses formes :

- l'identification des sources de gaspillage alimentaire dans la préparation et la consommation des repas afin de cibler des actions concrètes concourant à réduire ce gaspillage ;
- la sensibilisation des élèves grâce notamment à des équipements : tables de tri, logistique en salle adaptée (libre-service, adaptation des portions à la demande...) et à des actions de communication ;
- la contractualisation des lycées avec des opérateurs de collecte et *in fine* une filière de valorisation des déchets (compostage, méthanisation...).





© Région Pays de la Loire / M. Grass

## ORIENTER VERS L'EMPLOI

### Le combat pour l'emploi, et en particulier pour l'emploi des jeunes, constitue une priorité centrale du Conseil régional.

En effet, les jeunes Ligériens de moins de 25 ans touchés par le chômage sont aujourd'hui 16% de plus qu'en 2010, tandis que le nombre d'apprentis a baissé de 8% entre 2010 et 2015, soit 2 400 apprentis de moins. Pour relever ce défi, le Conseil régional a la conviction que la voie de l'alternance, et en particulier de l'apprentissage, constitue un outil d'insertion professionnelle exceptionnel, tout spécialement pour les jeunes les moins qualifiés.

En effet, 8 apprentis sur 10 trouvent un emploi dans les six mois qui suivent la fin de leur formation. Pourtant, l'apprentissage souffre encore d'un déficit d'image malgré l'amélioration de la conjoncture économique. **C'est pourquoi la nouvelle majorité, qui a souhaité faire de l'apprentissage une grande cause régionale dès le début de la mandature**, et dont les résultats témoignent de la réussite de cette mobilisation collective (en trois ans : hausse de 18% des effectifs d'apprentis ; plus de 300 formations ouvertes ; 3288 annonces déposées sur la

Bourse des contrats), a exprimé son inquiétude face à la réforme nationale, susceptible de remettre en cause les progrès constatés au niveau régional depuis 2016.

La Région a cependant souhaité agir avec responsabilité ; elle a ainsi pris acte des changements majeurs qui interviennent dans le pilotage et le financement de la politique apprentissage, et a fait part de sa volonté de **poursuivre le soutien à l'apprentissage et d'accompagner les CFA dans la transition vers le nouveau modèle.**

Le 5 octobre 2018, une Plénière réunissant les présidents et directeurs de CFA, les membres du Conseil régional de l'apprentissage ainsi que les branches et les OPCA, a permis de partager avec l'ensemble des acteurs la nouvelle feuille de route de la Région, dont l'objectif est de permettre à l'ensemble des acteurs de conduire l'année 2018/2019 dans un cadre administratif et financier sécurisé et de se préparer au mieux à aborder le nouveau cadre législatif et réglementaire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est à noter qu'en 2018, les CFA ont continué d'être accompagnés par la Région en termes d'investissement et d'équipements de façon à ce que les questions de développement durable soient prises en compte dans la formation des jeunes qu'ils accueillent.

De plus, si la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a retiré aux Régions le pilotage de l'apprentissage, elle leur a parallèlement confié une nouvelle mission d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants. Dans ce cadre, la Région a fait part de sa volonté de rester mobilisée sur la promotion de l'apprentissage et, de manière plus générale, de l'alternance.

Ainsi, à titre d'exemple, l'Apprentibus, outil d'orientation innovant et mobile, qui sillonne depuis le début de l'année 2018 les routes ligériennes pour sensibiliser les jeunes, en priorité les collégiens, à la diversité des métiers et des formations, et qui a touché près de 11 000 personnes en 2018, évoluera fin 2019 en Orientibus, dont cinq véhicules seront déployés sur le territoire d'ici 2021.

### L'apprentibus sur les routes des Pays de la Loire depuis début 2018



© Région Pays de la Loire - M. Grass

De son côté, le Programme régional de formation professionnelle Région Formation vise à renforcer l'insertion durable dans l'emploi et la performance des dispositifs de formation par une fluidité des parcours des stagiaires et par une souplesse dans l'organisation de la réponse formation sur les territoires. **En 2019, il concerne 35 774 apprenants, dont 31 287 demandeurs d'emploi. En 2018, ce sont 33 316 apprenants qui ont été formés dont 29 039 demandeurs d'emploi.**

Les programmes Région Formation s'organisent autour de trois offres complémentaires, structurées selon le degré d'autonomie et des aptitudes professionnelles des bénéficiaires :

- **RÉGION FORMATION - PRÉPA :** insertion et remobilisation de publics très éloignés de l'emploi avec les dispositifs **Rebond** (jeunes décrocheurs), **Avenir** (découverte des métiers et construction d'un projet professionnel), **Clés** (remise à niveau pour les fondamentaux).
- **RÉGION FORMATION - VISA :** formations à un métier spécifique avec certification professionnelle (diplôme, certificat ou titre) dans le cadre des dispositifs **Métiers** (formation collective pour les métiers en tension) et **Métiers +** (financements individuels pour des métiers en tension, rares ou de niche).
- **RÉGION FORMATION - ACCÈS :** formations pour l'emploi direct en entreprise avec les programmes **Emploi** (formations courtes d'adaptation), **Entrepreneur** (création et reprise d'entreprise) et **Évolution** (salariés en évolution professionnelle de premier niveau). L'objectif du programme de formation **ACCÈS Emploi** est de favoriser la rencontre de l'offre d'emploi d'une entreprise avec un demandeur d'emploi identifié en ajustant ses compétences.

En 2018, la Région a augmenté de 30% le nombre d'entrées en formation, à destination des demandeurs d'emploi les moins qualifiés, en mobilisant les crédits du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). L'année 2018 a permis de mettre en œuvre la convention d'amorçage du PIC d'un montant de 30,77 M€, sur la base d'une participation financière moyenne de 4 500 € par entrée en formation. Ce sont ainsi 6 837 demandeurs d'emploi supplémentaires, de faible niveau

de qualification (inférieur ou égal au niveau V, ou au IV non validé), qui ont été prévus dans le courant de l'année 2018, en complément des 23 338 places déjà prévues. Au 30 décembre 2018, on compte 5 700 entrées supplémentaires. Pour 2019, ce sont 8 665 places supplémentaires qui sont prévues, en plus des 22 622 prévues pour les demandeurs d'emploi.

**Les marchés d'achat de formation professionnelle** intègrent par ailleurs le développement durable. La prise en compte de l'évolution des métiers au regard du développement durable est en effet inscrite dans leurs cahiers des charges. L'enjeu est de respecter les référentiels tout en sachant aller au-delà afin d'optimiser l'insertion professionnelle des stagiaires, ainsi que l'éducation et la sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté.

Aujourd'hui, en matière d'orientation, l'État et les Régions assurent une responsabilité partagée :

- l'État met en œuvre la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur ;
- la Région coordonne les actions des autres organismes participant au Service public régional de l'orientation (SPRO) et à la mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP), assure un rôle d'information et coordonne

un réseau des centres de conseil sur la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;

- la Région est par ailleurs chargée au titre de l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 de produire et de diffuser l'information sur les métiers et les formations qui y mènent à destination des jeunes et de leurs familles, des étudiants et des apprentis.

Dans chacun des 18 territoires de solutions de la région, le **Plan de bataille pour l'emploi**, qui vise à regrouper de manière cohérente tous les acteurs de l'emploi au niveau local, permet désormais d'agir de manière coordonnée pour lever les freins au recrutement, apporter une offre de solutions individualisée aux besoins en compétences exprimés par les entreprises ; partager la carte des formations sur le territoire afin d'ajuster et coordonner les réponses formation aux besoins en compétences, mobiliser les dispositifs et acteurs de l'accompagnement vers l'emploi des publics ; renforcer la connaissance des métiers qui recrutent par les acteurs de l'orientation, veiller à l'accès à l'emploi et à la formation des publics les plus fragiles. Ces territoires sont aussi des relais de mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (SREFOP), approuvée à la fin de l'année 2017.





Tournée régionale 2018  
avec le spectacle Event

© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

## DÉVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET DU BÉNÉVOLAT ACCESSIBLE À TOUS

### Un accès à la culture et au patrimoine ouvert à tous les Ligériens

Le patrimoine et la culture sont reconnus comme nécessaires au maintien du développement des territoires, à leur activité et à leur attractivité. La culture façonnant notre identité, il apparaît plus généralement qu'aucun développement ne peut être durable qui ne se fonde sur un socle culturel commun. Ce socle commun garantit une éducation de qualité dans une société pacifique et inclusive, ouverte à la diversité culturelle et à l'égalité des femmes et des hommes. C'est pourquoi la Stratégie culturelle et patrimoniale de la Région entend faire une **priorité de la préservation du patrimoine et de l'action culturelle**.

Par sa compétence obligatoire en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel, la Région mène des opérations destinées à favoriser la connaissance, la valorisation et la diffusion du patrimoine dans les cinq départements ligériens. Ces opérations sont menées en partenariat avec les Départements, communes ou pays, ce qui permet à la Région d'être présente au plus près des territoires (et notamment des territoires ruraux), de leurs acteurs et de leurs habitants, et de participer ainsi davantage à l'appropriation du patrimoine par le plus grand nombre. Ces opérations d'inventaire s'ouvrent désormais aux nouveaux champs qui constituent le paysage culturel et le patrimoine culturel immatériel. Les réflexions des chercheurs de la Région favorisent la mise en perspective des éléments étudiés (espaces aménagés, édifices, objets mobiliers) avec leur environnement territorial, mais aussi leur fonction et/ou leur usage, et plus généralement le contexte de leur création. Cette dernière approche, qui est à consolider et à développer, fait une large place au témoignage des habitants et des usagers. Ainsi, plusieurs opérations concernent le patrimoine des « territoires de l'eau », rives de fleuve ou de rivière (Loire, Maine, Mayenne), ou espace humide aménagé (Marais poitevin). L'enjeu de ces études est de comprendre la formation et l'évolution de territoires mouvant largement façonnés par l'homme, les formes d'occupation et d'usage qu'ils ont engendrées, le développement des agglomérations, du bâti et des activités, ainsi que les enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

De même, les acteurs du patrimoine des Pays de la Loire, réunis en collectif au sein de la Conférence régionale consultative de la culture, se sont engagés depuis plusieurs années dans la structuration de la filière patrimoine avec comme objectif la création d'un pôle ressource régional. En octobre 2018, cette dynamique est entrée dans une phase opérationnelle avec la création d'un réseau régional intitulé « Pôle Patrimoine. Réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire ». Partie intégrante de la nouvelle stratégie culturelle régionale, cette initiative est soutenue et accompagnée par le Conseil régional pour donner une visibilité accrue à l'ensemble des acteurs du patrimoine, diffuser des informations pratiques sur les enjeux de la gestion du patrimoine au bénéfice des professionnels comme des particuliers, valoriser les formations et la recherche en lien avec le patrimoine et favoriser la mutualisation entre les différentes organisations de la filière patrimoine.

De même, pour la culture, le maintien du développement des territoires se traduit par la création du Fonds de développement culturel territorial (Fondec) destiné à permettre de soutenir des projets ne pouvant s'inscrire dans les règlements d'intervention existants, notamment dans les territoires ruraux. L'ambition régionale est également incarnée par la promotion d'événements festifs tels que les festivals, par une politique forte en faveur des Ligériens pour faciliter leur accès à la culture et l'inclusion d'une grande variété de publics tels que le programme

Culture et solidarité (qui comporte un volet tarifaire), le nouveau dispositif « Aide aux pratiques innovantes en matière de médiation culturelle », le soutien à la diffusion du spectacle vivant.

Le Conseil régional a organisé, avec l'aide d'un comité de pilotage, le 30 novembre 2018, une rencontre thématique sur l'accessibilité de l'offre culturelle aux personnes en situation de handicap. Ce temps d'échanges a réuni près de 150 personnes : professionnels de la culture, personnes en situation de handicap, structures médico-sociales, associations engagées dans une démarche inclusive, etc. Il a permis la remontée d'un certain nombre de besoins et de bonnes pratiques sur lesquels la Région entend s'appuyer pour mettre en œuvre, dès 2019, un plan d'actions en faveur d'une offre culturelle régionale plus accessible.

**Le Pass culture sport, outil majeur de la Région pour favoriser l'accès des jeunes à la culture et au sport, a été dématérialisé en 2018.** En téléchargeant l'application gratuite e.pass jeunes, les jeunes Ligériens peuvent bénéficier pour 8 € de plus de 130 € d'avantages et d'une entrée gratuite à un festival. La dématérialisation permet entre autres d'économiser les coûts de fabrication et d'expédition des anciens chèques papier, tout en s'adaptant aux nouvelles pratiques des jeunes bénéficiaires.



e.PASS JEUNES  
A TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT  
130€ D'AVANTAGES POUR 8€  
PAYS DE LA LOIRE

### Soutenir toutes les formes de pratiques sportives en Pays de la Loire

La notion de **sport durable** fait l'objet d'une prise de conscience qui touche l'ensemble des acteurs sportifs et s'inscrit dans une vision plus globale de développement durable du territoire ligérien. L'organisation des activités sportives doit intégrer de façon croissante une démarche de développement durable.

La question des déplacements, générateurs de gaz à effet de serre, mérite une attention particulière, aussi bien en ce qui concerne les entraînements, la participation aux compétitions ou l'assistance aux spectacles sportifs. La diminution du nombre et de la longueur des déplacements comme l'utilisation de modes de transport doux constituent un enjeu de santé et de



qualité de vie.

L'aide régionale à l'acquisition de minibus par les ligues ou comités régionaux s'inscrit dans cet objectif.

Par ailleurs, l'intérêt environnemental appelle petit à petit les acteurs à mettre en œuvre des réunions à distance au sein d'espaces de visioconférence. La Région valorise l'utilisation par le mouvement sportif des antennes régionales de Nantes, Saint-Nazaire, Laval, Le Mans, Angers et La Roche-sur-Yon, en lien avec l'équipement qu'elle a financé au sein de la Maison des sports à Nantes.

La collectivité est également attentive à toute action favorisant une gestion et une organisation respectueuses de l'environnement, soucieuse du rôle social que le sport peut jouer au niveau national et international tout en adoptant des nouveaux modes de consommation durable. Ainsi, la Région soutient les projets écoresponsables des ligues et leurs actions incitant à une pratique physique et sportive « régulière, raisonnée et raisonnable » pour la santé et le bien-être en général, de même que l'accompagnement d'études

mesurant l'impact économique et social des événements. L'aide susceptible d'être attribuée par la Région aux manifestations sportives peut aussi être conditionnée au respect d'un certain nombre d'engagements visant à réduire l'impact environnemental de ces rassemblements



© Getty Images

(écoconditionnalité).

La Région soutient également les actions du mouvement sportif favorisant l'inclusion sociale afin que les personnes en situation de handicap, de précarité et vulnérables puissent accéder au sport de leur choix, quel que soit le territoire, dans un but non seulement de pratique compétitive mais également de santé et de bien-être. De plus, dans le cadre de son Plan sport & handicap, la Région souhaite, d'une part, améliorer les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs, en contribuant au financement de matériel adapté et, d'autre part, favoriser la pratique compétitive des sportifs en situation de handicap grâce à la prise en charge d'une partie de la licence compétition.

En ce qui concerne les **sports et pratiques en milieu naturel**, dont l'observation relève des Départements à travers des Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires (PDESI), une coordination est instaurée au sein de la Conférence régionale consultative du sport. Les caractéristiques des Pays de la Loire (450 km de littoral, dont 210 km de plages ; 1 000 km d'itinéraires cyclables banalisés et sécurisés, dont La Loire à Vélo ; 13 000 km d'itinéraires de randonnée ; quatre parcs naturels régionaux ; plus de 3 000 sites équipés pour les sports de nature ; un secteur du tourisme qui représente 10% des activités économiques et de l'emploi de la région) amènent un fort développement des activités qu'il



© BCV Création

L'exposition Patrimoines révélés à Béhuard (49)





© Région Pays de la Loire / P. Chabot - Les beaux matins

faut maîtriser à travers plusieurs leviers : adaptation des sites, développement de dessertes et d'hébergements, formation des professionnels et des amateurs, mise en place d'animations et communication, valorisation des projets exemplaires qui fixent un cap et suscitent l'envie.

Dans ce contexte, les principaux axes pour concilier pratiques sportives et préservation des espaces naturels sont les suivants :

- favoriser la création d'équipements légers de proximité, qui représentent une réponse adaptée à la carence d'équipements sportifs de pleine nature, notamment en milieu rural (dimension éducative) ;
- cogérer des équipements avec les gestionnaires d'espaces naturels. Pour chaque équipement, il est souhaitable d'identifier un référent territorial (aussi bien pour les questions d'animation que pour l'exercice du pouvoir de police) ;
- structurer l'offre touristique autour des équipements, pour générer des ressources en vue d'un meilleur entretien ;
- intégrer les lieux de pratique dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT trames vertes et bleues...).

Enfin, le **projet de futur CREPS** (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives), qui verra le jour d'ici fin 2020, s'inscrit dans une démarche volontaire de Haute qualité environnementale, qui vise à améliorer des conditions de vie (circulations, traitement des déchets, énergies nouvelles...), les aménagements extérieurs (création de pistes d'entraînement, de VTT, liaison vers le Cens et l'Erdre...) et le développement de cibles environnementales telles que liaisons douces intérieures, énergie propre, optimisation des consommations, utilisation des eaux de ruissellement pour l'arrosage...

#### Encourager, reconnaître le bénévolat et soutenir la vie associative

C'est participer à l'équité sociale qui cherche à réduire les inégalités sociales entre les individus et faire en sorte que les besoins essentiels de l'homme soient satisfaits.

La Région des Pays de la Loire mène une politique spécifique en faveur du bénévolat et œuvre pour le soutien et le développement des associations sur son territoire. Elle a pris en compte les objectifs du développement durable mis en lumière à la suite de la COP 21 en redéfinissant sa politique en direction de la solidarité. Elle mène une politique spécifique en faveur du bénévolat et des associations ligériennes afin de lutter contre la grande précarité qui est une des

#### ZOOM SUR LE FUTUR CREPS DES PAYS DE LA LOIRE

Le CREPS, investissement régional de 46,3 M€, sera construit sur le site de la Babinière à La Chapelle-sur-Erdre, sur un terrain cédé par Nantes Métropole.

L'affinement du projet, positionné à l'échelle régionale pour prendre en compte la complémentarité des équipements et des dispositifs d'accompagnement du sport de haut niveau sur les territoires ligériens, a permis de redéfinir les besoins en locaux de formation, d'administration, d'hébergement de sportifs permanents et stagiaires, de restauration, de recherche-innovation et d'équipements sportifs, représentant environ 12 800 m<sup>2</sup>.

La Région a engagé ce projet dans une démarche de Haute qualité environnementale sans certification avec la labellisation « E+C- Effinergie BBC 2017 » et Bâtiment biosourcé » de niveau 1 (18kg/m<sup>2</sup> surface de plancher).



© AURA Architectes et Associés - D&amp;S Ingénierie

conséquences de l'impact du développement sans précédent de nos territoires. Forte de ce constat, elle renouvelle et accroît chaque année son soutien financier aux associations, et met en œuvre de nouvelles actions pour apporter des réponses concrètes aux problématiques rencontrées par les acteurs associatifs. Elle souhaite être à l'écoute et au plus près de ces acteurs sur l'ensemble du territoire, et établir un lien durable.

La Région a véritablement conscience du rôle majeur des associations et des bénévoles dans le maintien du lien social, dans le bien-être des populations. Les associations sont présentes au quotidien dans la vie des citoyens et favorisent le bien vivre ensemble et la solidarité sur le territoire.

Le bénévolat est un facteur essentiel de la cohésion sociale, une composante essentielle de l'ADN ligérien : 50% des Ligériens donnent de leur temps, tous types d'engagements confondus, quand la moyenne nationale d'engagement bénévole atteint 43%. La Région soutient ainsi la solidarité territoriale et intergénérationnelle et la conforte.

Sur la période 2017-2018, 3 865 associations ont été créées en Pays de la Loire et neuf associations ligériennes sur dix fonctionnent sans salarié. Au total, dans la région, on dénombre 75 000 associations en activité, portées par près de 723 000 bénévoles dont 324 000 interviennent au moins une fois par

semaine. En 2016, plus d'un jeune sur trois déclare s'être investi dans le bénévolat.

La Région apporte son soutien à ce tissu d'associations très construit, et à l'action des bénévoles. Elle a réaffirmé sa volonté d'entrer, davantage encore, en lien avec le monde associatif en organisant le premier Rendez-vous de la vie associative le 10 novembre 2018 à l'Hôtel de Région. Face aux problématiques identifiées, elle continuera un travail de terrain en 2019 avec, en ligne de mire, des Rendez-vous de la vie associative dans tous les départements et la création d'une Conférence régionale de la vie associative.

Elle s'appuie également largement sur les bénévoles ligériens pour mettre en œuvre les priorités qu'elle s'est données : lutte contre les violences faites aux femmes et contre leur isolement, réduction de la grande précarité.

Elle a aussi renouvelé son mode de soutien au monde associatif, avec une volonté d'élargissement et d'ouverture à de nouveaux acteurs, en proposant deux appels à projets. L'accent a été mis sur l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et sur la solidarité. Aujourd'hui, c'est plus de 150 nouvelles associations aidées et des bénévoles ainsi confortés dans leur mission.

Enfin, la Région agit pour la reconnaissance de l'engagement de milliers de Ligériens au service du dynamisme de notre territoire.

#### Temps fort "Les bénévoles en selle" lors de l'étape du Tour de France à La Baule, 10 juillet 2018



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

Depuis 2016, des temps forts sont organisés afin d'encourager l'engagement des bénévoles au quotidien. En 2018, l'opération « Les bénévoles en selle » lors du Tour de France 2018 a permis de mettre en valeur près de 400 bénévoles ligériens. Cette opération faisait suite aux événements « Les bénévoles dans le vent » organisés en 2016 lors du Vendée Globe et en 2017 « Les bénévoles dans la course » lors des 24 Heures du Mans. La Région a décidé de donner à l'édition 2019 une dimension culturelle en s'associant au festival mayennais Les 3 Éléphants, reconnu pour sa programmation éclectique, afin d'organiser « Les bénévoles en musique ». Ce temps fort de la vie ligérienne permet de mettre en lumière celles et ceux qui donnent de leur temps sans compter dans le tissu associatif des communes de notre territoire.

#### Temps fort "Les bénévoles en musique" à l'occasion du festival Les 3 Éléphants à Laval



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias







© Région des Pays de la Loire / M. Grass

## ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

La Région des Pays de la Loire investit pleinement sa responsabilité d'acteur du développement durable par le déploiement d'une politique RH autour de trois axes : **l'insertion, la transformation des métiers et la qualité de vie au travail.**

Elle contribue en qualité d'employeur à l'insertion de différents publics.

1<sup>re</sup> Région de France pour le taux d'emploi d'apprentis dans ses propres services, la Région s'inscrit dans une démarche volontariste de développement de l'apprentissage dans les lycées et les services administratifs régionaux. Les diplômés préparés vont du CAP au Master dans divers métiers et le taux de réussite pour 2017-2018 se situe à 93%. Cela témoigne de l'engagement fort des maîtres d'apprentissage, des équipes qui accompagnent les jeunes dans leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, la Région en tant qu'employeur développe une politique très active de recrutement, d'intégration et d'accompagnement des travailleurs

handicapés (263 fin 2017) et a recours à des entreprises du secteur protégé pour certaines activités régionales. Ainsi, le taux de travailleurs handicapés dans les effectifs est de 7,09% à la fin de l'année 2018.

La Région des Pays de la Loire anticipe **les évolutions des métiers et des pratiques professionnelles.** Après expérimentation, le télétravail a été adopté par délibération de l'Assemblée régionale au printemps 2017. Ainsi, pour l'année 2018, **207 agents du campus et des espaces régionaux ont bénéficié du télétravail** soit à leur domicile, soit dans une antenne régionale plus proche de leur résidence personnelle. Le télétravail vise à optimiser les

méthodes de travail et à contribuer à une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle. Ce dispositif s'inscrit parfaitement dans la politique de développement durable de la collectivité, d'efficacité du service public à coûts maîtrisés.

**Le Conseil régional a fait de la formation de ses agents un enjeu stratégique.** Appuyée à l'Agenda 21 des Pays de la Loire, l'offre de formation s'inscrit naturellement dans une démarche de développement durable, afin de valoriser les bonnes pratiques et en améliorer d'autres collectivement. Ainsi, chaque agent régional peut contribuer à faire de la Région, une collectivité exemplaire et écoresponsable dans son fonctionnement.

**En 2018, 207 agents du campus et des espaces régionaux ont bénéficié du télétravail**



© GettyImage

La Région des Pays de la Loire développe les initiatives en faveur de la **qualité de vie au travail.** Elle déploie progressivement le document unique d'évaluation des risques professionnels sur l'ensemble de quelque 120 sites de travail. Cette démarche consistant à cartographier et à hiérarchiser les risques est un élément essentiel du développement d'une culture de santé et de sécurité au travail dans la continuité des actions de prévention en place.

Par ailleurs, la Région s'engage en faveur d'un renforcement des responsabilités managériales, considérant que les politiques RH restent vaines tant qu'elles ne sont pas comprises, partagées et déployées par l'ensemble de l'encadrement. Le développement du management de projets et la mise en place d'une fonction de conseil et d'appui managérial auprès des directions poursuivent leur développement au sein des services de la Région.

### Une mobilisation sans précédent en faveur du personnel

Enfin, l'année 2018 se distingue par des mesures sans précédent en faveur du personnel :

- renforcement des équipes et assouplissement de la politique de remplacement dans les lycées ;
- renforcement de la participation employeur sur la prévoyance santé ;
- évolution du régime indemnitaire des agents régionaux ;
- mise en place de l'indemnité kilométrique de vélo.



© Région des Pays de la Loire



© Région des Pays de la Loire / A. Monlie - Les beaux matins

### Renforcement du personnel dans les lycées

Pour finir, 2018 a été marquée par l'organisation d'élections professionnelles, le renouvellement des instances paritaires et les constitutions des Commissions consultatives paritaires.

### Le Conseil régional favorise le retour à l'emploi.

Le dispositif des clauses d'insertion socioprofessionnelle permet à la Région des Pays de la Loire de réserver une part des heures de travail générées par la commande publique régionale au profit des publics éloignés de l'emploi, afin que ceux-ci puissent accéder ou réaccéder à l'emploi pérenne. L'animation de la démarche est assurée depuis 2012 par une mission clause d'insertion au sein du service Commande publique et stratégie d'achat de la Région des Pays de la Loire. En outre, compte-tenu de la structuration, de l'ampleur et de la répartition géographique de la commande publique, la Région des Pays de la Loire s'appuie sur les facilitateurs de clauses d'insertion présents sur son territoire : maisons de l'emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, établissements publics ou collectivités territoriales.

En 2018, les clauses d'insertion socioprofessionnelle ont été mises en œuvre sur 53 marchés dont le transport en autocar sur les lignes routières régionales, la distribution du magazine régional, les prestations de maîtrise d'œuvre ou encore la construction du lycée de Nort-sur-Erdre. Elles ont

permis de générer et ce, sans coût supplémentaire pour la collectivité :

- l'embauche de 120 personnes ;
- la réalisation de 35 143 heures de travail ;

- l'implication de 78 entreprises dans une démarche d'accompagnement socioprofessionnel.

Au total, depuis le début du dispositif en 2012, les clauses d'insertion socioprofessionnelle représentent :

- 1 555 personnes bénéficiaires du dispositif, dont 92 personnes en CDI, 155 personnes en CDD et 250 personnes en contrat d'alternance ;
- plus de 350 000 heures de travail réalisées ;
- 633 marchés concernés (dont 79% de marchés de travaux, 18% de marchés de fournitures et services et 3% de marchés de prestations intellectuelles) ;
- 552 entreprises impliquées.



# La transition vers UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



**UN PLAN EN FAVEUR  
DE L'ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE**  
élaboré en 2018



Poursuite de la mise  
en œuvre de la  
**STRATÉGIE D'ACHAT  
AMBITIEUSE**  
adoptée en 2017



Atelier régional de  
**REPROGRAPHIE  
LABELLISÉ  
IMPRIM'VERT**



Magazine « **MA RÉGION** »  
**IMPRIMÉ À 100%  
SUR DU PAPIER  
RECYCLÉ**



**2,3 M€**  
**POUR LE FONDS DE SOUTIEN  
AUX COMMERCES  
EN MILIEU RURAL**

L'économie dite « circulaire », par opposition au modèle « linéaire », vise à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation de ressources (matières premières, eau, énergie) et la production de déchets (par la prévention, le recyclage ou la valorisation). La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 en a donné une définition désormais inscrite dans le Code de l'environnement et a reconnu la transition vers une économie circulaire comme un objectif national. Il s'agit d'un des piliers du développement durable, qui couvre un large spectre allant de l'approvisionnement durable au recyclage des déchets, en passant par l'écoconception et l'allongement de la durée d'usage. Si le Conseil régional s'inscrit dans cette démarche, il cherche plus généralement à faire de la commande publique régionale et de son action économique un levier pour le développement harmonieux du territoire.

## AFFIRMER UNE NOUVELLE STRATÉGIE D'ACHATS

Le rapport « Innover dans le champ de la commande publique » a posé, lors de la session du Conseil régional des 14 et 15 avril 2016, les fondements de la stratégie d'achat régionale en mettant en exergue quatre objectifs majeurs :

- l'optimisation de l'achat public pour réaliser des économies ;
- le soutien aux entreprises, particulièrement le tissu des TPE / PME ;
- la mobilisation de la commande publique au service des priorités politiques du Conseil régional ;
- et la dématérialisation de la commande publique.

La Région des Pays de la Loire a adopté sa stratégie d'achat en juin 2017, lors de la session du Budget supplémentaire. Ce vote est l'aboutissement d'une démarche volontariste visant à mieux utiliser le poids de la commande publique au profit des finances régionales et des priorités politiques de la collectivité.

En parallèle, elle s'est engagée depuis de nombreuses années, au travers de la commande publique, en faveur du développement durable et de la RSE. Cet engagement a été conforté par l'axe 3 de la stratégie d'achat, « **Promouvoir des achats publics socialement et écologiquement responsables** au service des priorités politiques du Conseil régional ». Les actions qui constituent cet axe complètent et s'intègrent à la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire, au Plan d'action

pour l'économie circulaire et au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elles répondent également à l'obligation prescrite par les lois du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) et du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui imposent la promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Cet axe réaffirme la volonté régionale de poursuivre l'action engagée en matière de **clauses d'insertion socioprofessionnelle** afin de venir en appui aux politiques publiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette action sera renforcée par le recours plus fréquent aux marchés réservés en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), du handicap, et de l'ESS.

Ainsi, la Région souhaite encourager les démarches respectueuses de la gestion des ressources. Elle est donc particulièrement vigilante lors de ses achats à développer l'utilisation de produits éco-conçus ou répondant à des labels environnementaux, à privilégier des solutions contribuant à l'allongement de la durée d'utilisation des biens, à réduire sa production de déchets. Ainsi, le papier acheté par la Région est recyclé et labellisé PCF, et bénéficie d'un écolabel. Le coton entrant dans la composition des vêtements de travail des agents des lycées et EREA justifie du certificat de conformité FLO-CERT.

**Le papier acheté  
par la Région est un papier  
recyclé qui bénéficie  
d'un écolabel**





### ZOOM SUR LES LYCÉES : FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR LA CONSTRUCTION

La filière construction comporte le flux le plus important de consommation de matériaux, ce qui nécessite d'agir sur la durabilité de la ressource. Le plan régional prévoit d'accompagner cette filière dans la construction d'ouvrages éco-conçus, de promouvoir l'utilisation de déchets du BTP recyclés ou issus du réemploi. La Région a engagé cette démarche sur ses opérations de construction notamment en inscrivant dans les objectifs programmatiques la labellisation « Bâtiment biosourcé » sur la construction des lycées de Nort-sur-Erdre, de Saint-Gilles-Croix-de Vie et du nouveau CREPS.

Pour parvenir à atteindre ses objectifs, la Région utilise les leviers suivants :

- **mise en place d'une démarche de certification HQE®** (Haute qualité environnementale) pour ses opérations immobilières structurantes (constructions de lycées neufs). Parmi les 14 cibles du profil environnemental des opérations, elle vise

systématiquement le niveau « très performant » pour le critère « chantier à faibles nuisances ». Les exigences de la Région portent notamment sur la réduction et la valorisation des déchets produits lors de la construction. La Charte de chantier vert qui décrit les prescriptions à suivre par les entreprises en matière de gestion des déchets est également adossée aux marchés de travaux. Par exemple, pour le lycée de Nort-sur-Erdre, 70% des déchets produits doivent être valorisés dans un périmètre de 30 km ;

- **utilisation de matériaux biosourcés** dans la construction des cinq lycées dont les livraisons sont échelonnées de 2020 à 2025, avec l'objectif d'obtention du label « Bâtiment biosourcé ». Il s'agira par exemple du bois et de ses dérivés, du chanvre, de la paille, de la plume ou de la laine de mouton. Cette démarche est associée à l'analyse du cycle de vie du bâtiment au travers du label BBC 2017, objectif qui va au-delà de la réglementation en vigueur (RT 2012). Par exemple, sur le lycée de Nort-sur-Erdre, la Région a recours à des bois indigènes issus de forêts gérées durablement (label PEFC ou FSC), à un isolant biosourcé sur les murs à ossature

bois, à des isolants géosourcés issus du recyclage du verre, à de la peinture minérale à base d'huile de lin ;

- **mise en place d'une démarche d'analyse du cycle de vie des bâtiments** (de la phase conception à la réception des ouvrages). En 2017, l'appel à projets de l'ADEME E+C-, qui impulse des objectifs de réduction de l'empreinte carbone (recours à des ressources recyclables et produites localement), a ainsi retenu deux projets de construction de lycées en Pays de la Loire (Carquefou et Nort-sur-Erdre) ;

- **construction d'une base référentielle sur les matériaux biosourcés** dans le bâtiment avec les réseaux d'entreprises (Atlanbois, Cavac biomatériaux, Echobat...). La Région participe aussi à un réseau d'ambassadeurs en matériaux biosourcés initié par la DREAL en 2016, dont l'objectif est d'impulser une dynamique régionale sur le développement de l'emploi de matériaux biosourcés et de favoriser le lien entre maître d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants et entreprises.



La construction du futur lycée de Nort-sur-Erdre s'inscrit dans la labellisation Bâtiment biosourcé.



En matière de construction et de rénovation d'envergure, les opérations de travaux s'appuient systématiquement sur un référentiel HQE (Haute qualité environnementale) afin de construire des bâtiments non énergivores et sur une charte « chantier vert » afin de limiter les nuisances dues au chantier. A titre d'exemple, la construction du lycée de Nort-sur-Erdre a été inscrite dans une démarche environnementale volontaire et exemplaire avec une volonté affichée de réduire les impacts du projet du fait de ses caractéristiques constructives, de sa localisation, pendant toute la vie du bâtiment (de la conception ou de la restructuration du bâtiment à sa déconstruction)

La Région a récemment inscrit dans ses opérations de construction de lycées neufs une approche d'utilisation de matériaux biosourcés. La construction des lycées de Carquefou et de Nort-sur-Erdre répond à des objectifs de réduction de l'empreinte carbone en favorisant par exemple le recours à des ressources recyclables et produites localement. Ces deux opérations ont été sélectionnées au titre de l'appel à projets de l'Ademe en 2017 «E+C ».



### PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Chef de file du développement économique, la Région a souhaité inscrire dans le Pacte pour la ruralité et le Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, les déclinaisons opérationnelles du Livre blanc sur l'économie de proximité. Cela passe par plusieurs actions :

- le déploiement du **Fonds de soutien aux commerces** en milieu rural (2,3 M€) qui permet d'aider directement les commerçants et artisans, situés dans des territoires en situation de fragilité commerciale, dans leur projet d'aménagement et de modernisation de leurs outils de travail - 79 entreprises soutenues en 2018 au titre de Pays de la Loire commerce / artisanat ;

- la **1<sup>re</sup> édition en 2018 des Trophées de l'excellence artisanale** en partenariat avec la CMAR pour mettre en valeur les talents ligériens ;

**26 novembre 2018, remise des 1<sup>ers</sup> Trophées de l'excellence artisanale**



- trois projets retenus dans le cadre de l'appel à projets **Entreprendre dans les territoires fragiles**, soutenu à parité par la Région et l'Agence France Entrepreneur à hauteur de 1 M€ ;

- la **promotion d'un meilleur équilibre touristique** avec mise en place du nouveau volet Destinations touristiques dans les Contrats Territoires - Région 2020. Il permet d'accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement touristique.

L'une des orientations stratégiques régionales pour le tourisme vise à conforter la position des Pays de la Loire comme région française leader du tourisme à vélo (poursuite du soutien aux aménagements cyclables, développement de services aux clientèles touristiques, développement d'outils numériques, communication à l'international...). Cette ambition favorise un tourisme doux sur l'ensemble du territoire régional.

Parmi les projets cyclables soutenus en 2018 par la Région, à noter le projet de refonte de La Loire à Vélo à Nantes (soutien régional de 1 M€), le lancement de La Loire à Vélo troglo entre Saumur et Montsoreau (premier soutien de 150 000 €) et enfin un nouvel itinéraire entre Carquefou et le Maine-et-Loire (soutien régional de 1,151 M€).



## PRENDRE EN COMPTE ET VALORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ

La stratégie d'achat régionale inclut également un fort volet autour de la **prise en compte des enjeux environnementaux et de l'économie circulaire**. La Région souhaite ainsi poursuivre sa démarche de qualité environnementale en s'appuyant sur le référentiel HQE pour toutes les opérations de construction et de rénovation d'envergure sur les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et les bâtiments administratifs.

**Toutes les constructions de nouveaux lycées s'appuient sur le référentiel HQE**



Elle intègre, dans ses opérations de travaux, des considérations d'écoconstruction, d'efficacité énergétique du bâti (Réglementation thermique, label Bâtiment basse consommation...) et de limitation des nuisances environnementales. Afin de généraliser les « chantiers à faibles nuisances », la Région tend à systématiser la charte Chantier vert qui exige la production d'un schéma d'organisation, de valorisation et de gestion des déchets et la définition des rôles de chaque intervenant sur le chantier. Cette charte contribue à limiter les nuisances dues aux chantiers (nuisances liées aux produits de chantier, aux produits de bâtiment, aux processus du chantier), à réduire les bruits de chantier pour les riverains et pour les ouvriers, à maîtriser les risques de pollution de la parcelle et du voisinage.



La Région s'est également engagée dans le **concours CUBE 2020** qui récompense les propriétaires occupants ayant réduit leurs consommations énergétiques en comparaison avec une consommation de référence basée sur les trois dernières années. Le concours CUBE 2020 a été lancé au printemps 2018. Grâce au comportement vertueux des agents, la Région a réalisé une économie de 4% sur sa consommation énergétique durant la période de chauffe 2018-2019. Face à ce succès, elle a décidé de candidater à nouveau à CUBE 2020 pour la saison 2019-2020.

D'une façon générale, la Région privilégie, chaque fois que possible, les **achats responsables** par la prise en compte, dans ses critères de sélection des offres ou dans la rédaction de ses cahiers des charges, du caractère éco-conçu ou recyclable des produits. Une attention particulière est ainsi portée à l'origine du bois, à la robustesse des équipements, à l'origine des fibres utilisées pour les vêtements du personnel régional (par exemple, les vêtements de travail des agents régionaux des lycées, confectionnés en tissu bio-équitable), à l'achat

**Réemploi des bateaux de plaisance en fin de vie à l'entreprise Bathô à Rezé (44)**



privilegié de produits d'entretien « écolabel » (la moitié des lycées a adhéré à ce groupement d'achats de produits ménagers) ainsi qu'à l'achat du papier et au choix des encres utilisées : l'atelier de reprographie régional a ainsi renouvelé pour la période 2017-2019 la charte d'adhésion à la marque Imprim'Vert, marquant son engagement à réduire les impacts environnementaux de son activité par une gestion vertueuse, et le magazine régional est imprimé sur du papier recyclé à 100%.



L'économie circulaire est également illustrée par le dispositif Detox visant à collecter et recycler les déchets issus des activités pédagogiques des laboratoires et ateliers des lycées publics et privés ligériens.

## DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA RÉGION

La Région des Pays de la Loire, dans la continuité de sa Feuille de route sur la transition énergétique adoptée fin 2016, qui a traité de la partie énergétique de sa politique de croissance verte, a désormais l'ambition d'investir aussi pleinement le champ relatif aux ressources et aux déchets, en

adoptant en 2018 un Plan d'actions régional économie circulaire. Ce plan s'inscrit pleinement dans la **stratégie économique régionale** définie dans le cadre du SRDEII 2017-2021 (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) dont un des axes stratégiques est de faire des mutations de l'économie une opportunité. La Région a en effet vocation à anticiper les mutations en cours, à préparer et accompagner les acteurs qui s'orientent vers de nouveaux modèles économiques.

L'économie circulaire est un axe de compétitivité qui doit permettre aux entreprises de faire des économies de matières premières et de réduire les coûts de gestion des déchets. Elle est également une opportunité de développement de nouvelles activités : développement de filières de recyclage, d'activités de réemploi et de réparation, d'écoconception de produits, au travers de ses outils d'accompagnement financiers...

A ce titre, la Région a financé en septembre 2018 le projet de l'entreprise Bathô, SAS solidaire d'utilité sociale (ESUS), engagée dans la construction d'une filière territoriale de réemploi des bateaux de plaisance en fin de vie dans les Pays de la Loire. Bathô transforme les voiliers et vedettes en fin de vie construits entre les années 60 et 80, en hébergements touristiques insolites. Le moteur et les accessoires sont démontés, recyclés, les cabines et les coques sont conservées et les aménagements intérieurs rénovés pour créer un hébergement de plein air confortable et unique, proposant aux visiteurs une « croisière immobile » sans aucune construction ni scellement au sol pour un impact minime sur l'environnement. L'économie circulaire des déchets et la recherche d'utilité sociale, en coopération avec les collectivités, les institutions, les entreprises publiques et privées, et les acteurs de l'ESS sont au cœur du projet. L'ambition est de prolonger de cinq à dix ans la durée de vie de 20% du gisement de bateaux abandonnés en Pays de la Loire.

## AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS

Le Plan de prévention et de gestion des déchets regroupe les différentes catégories de déchets :

- déchets dangereux,
- déchets des ménages,
- déchets d'activités économiques, dont déchets du bâtiment et des travaux publics.

L'élaboration du projet a été lancée en mars 2017. Une concertation de l'ensemble des acteurs a été mise en place : 450 structures ont participé à son écriture au travers de 16 groupes de travail.

L'année 2018 a été l'année de la consultation des autorités organisatrices en matière de collecte et de traitement des déchets, des Régions limitrophes, de la Conférence territoriale de l'action publique et de la préfecture de Région, mais aussi des Ligériens au travers d'une consultation internet qui a reçu plus de 1 800 contributions.

Le projet de plan a été arrêté par session du Conseil régional des 18 et 19 octobre 2018. Une enquête publique a été organisée au printemps 2019 pour une approbation du Plan de prévention et de gestion de déchets et de son volet Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire en session du Conseil régional à l'automne 2019. Il sera ensuite intégré au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.



Le Plan déchet intègre un Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire dont l'ambition de la Région est de faire de la gestion durable de nos ressources une véritable opportunité de développement économique, en créant de la valeur ajoutée, en générant des emplois et en développant des filières innovantes. L'année 2018 a été marquée par le lancement d'un premier appel à projets sur l'économie circulaire. Cet appel à projets a rencontré un vif succès avec 53 dossiers déposés, dont 20 retenus comme lauréats.







2018

2019

**RAPPORT  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

 Région  
**PAYS DE LA LOIRE**